Nations Unies S/PV.4592



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4592e séance

Mardi 30 juillet 2002, à 10 h 30
New York

Président :	Sir Jeremy Greenstock	(Royaume-Uni)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Zhang Yishan
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Kavanagh
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2002/779)

02-50120 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2002/779)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, du Danemark, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Ukraine et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Nebojša Čović, Premier Ministre adjoint de la République constituante yougoslave de Serbie et chef du Centre de coordination pour la République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija.

Sur l'invitation du Président, M. Čović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie), Mme Løj (Danemark) et M. Nikolov (ex-République yougoslave de Macédoine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Steiner à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/779, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Je donne maintenant la parole à M. Steiner.

M. Steiner (*parle en anglais*) : La dernière fois que j'ai pris la parole devant le Conseil, il a entériné les principes qui devaient permettre à la communauté internationale d'évaluer les progrès accomplis au Kosovo. Depuis, les institutions provisoires du Kosovo ont accepté ces principes en tant qu'objectifs internes et fins en soi. On a pu lire le rapport très complet du Secrétaire général. Ce rapport montre que certaines difficultés subsistent mais que des progrès importants ont aussi été réalisés. Voici où nous en sommes en ce qui concerne les principes.

En ce qui concerne la mise en place d'institutions démocratiques fonctionnelles, nous avons enfin mis en place un gouvernement pluriethnique avec 10 ministères auquel participent les Serbes. Vendredi dernier, j'ai promulgué la première loi de l'Assemblée sur les pensions. Les préparatifs des deuxièmes élections municipales sont en bonne voie. Les institutions du Kosovo prennent forme. Les Kosovars peuvent être fiers. Mais l'étape la plus difficile, à savoir la mise en place d'une administration fonctionnelle et d'une culture politique, adaptée à l'autonomie ne fait que commencer.

Nous avons toujours dit que l'on commettrait des erreurs au départ. L'Assemblée a outrepassé ses compétences en adoptant la résolution sur la frontière avec l'ex-République yougoslave de Macédoine que j'ai dû déclarer nulle et non avenue. Le problème a été réglé.

J'ai exhorté les institutions à se concentrer sur les tâches les plus urgentes dans les limites de leurs

compétences, dont la santé, l'environnement et les services publics. Le rythme auquel la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) va transférer d'autres pouvoirs aux institutions provisoires dépendra de la mesure dans laquelle celles-ci seront prêtes à assumer des responsabilités réelles. Le transfert du pouvoir est lié à la capacité des responsables internationaux de se défaire de ce pouvoir et à l'aptitude des Kosovars d'assumer les responsabilités quotidiennes.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité, nous préconisons une politique de tolérance nulle, face à la criminalité et à la corruption. Nous réprimons la criminalité organisée. La police de la MINUK et le Service de police du Kosovo ont mené plusieurs opérations réussies de lutte contre la contrebande au cours desquelles des quantités importantes de cigarettes, de combustible et d'alcool ont été saisies. Pour intensifier nos efforts de lutte contre la corruption, nous allons créer au sein de la MINUK un service d'inspection financière, comportant une équipe d'élite et extrêmement flexible de la Guardia di Finanza italienne. Les Kosovars eux-mêmes en ont assez du non-respect de la loi.

Lorsque je suis arrivé au Kosovo, en février, des milliers de Kosovars manifestaient contre l'arrestation de trois anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Des fenêtres ont été brisées et des gens ont été blessés. Au cours des six dernières semaines, la police de la MINUK a arrêté 14 Albanais du Kosovo inculpés de meurtres, de détention illégale et de torture. Encore une fois, il y avait d'anciens membres de l'ALK parmi les personnes arrêtées et cette fois-ci certains d'entre eux avaient occupé des fonctions assez importantes. Encore une fois, certains Kosovars ont choisi de manifester leur opposition à ces arrestations en descendant dans la rue. Mais cette manifestation n'a bénéficié que d'un appui marginal et, au bout d'une heure, le commissaire de police m'a envoyé un message pour m'informer que la manifestation avait été pacifique et qu'elle avait pris fin.

En ce qui concerne Mitrovica, nous nous sommes donné beaucoup de mal pour établir l'autorité de la MINUK dans le nord de Mitrovica. Belgrade a indiqué son accord sur le fait qu'il ne saurait être question de partition, ni de monoethnicité ni de structures parallèles. Mais sur le terrain nous n'en sommes pas encore là. Au coeur de notre stratégie il y a un maintien de l'ordre efficace avec le plein appui du Commandant de la Force de paix au Kosovo (KFOR), le général Marcel Valentin. La police de la MINUK est une force permanente qui s'occupe du maintien de l'ordre normal dans le nord de Mitrovica. Bientôt le Service de police du Kosovo sera également présent dans la région.

Dans le nord, nous avons reçu plus de candidatures de Serbes désireux de faire partie du Service de police du Kosovo que nous n'avons de postes à offrir. Pour que des progrès puissent être réalisés à Mitrovica, il faut remplacer les structures parallèles par des institutions légitimes. Belgrade doit mettre fin à son financement des structures parallèles, y compris du « Gang du pont ». La police de la MINUK et la KFOR s'occupent de «guetter les ponts».

C'est une bonne chose que Belgrade ait appelé les juges et les procureurs serbes du Kosovo à quitter les tribunaux parallèles et à se porter candidats aux tribunaux réguliers. Il y a maintenant suffisamment de candidatures et les candidats seront triés un par un puis sélectionnés, tout comme les autres candidats. Pour encourager les Serbes du Kosovo à participer à l'administration locale, nous allons rapprocher ces administrations de la population. Notre démarche en matière de décentralisation consistera à confier les compétences et l'autorisation budgétaire aux collectivités locales. Mais il faut pour cela une participation politique au sein de la municipalité.

Sur le plan économique, nous travaillons à un nouvel accord pour Mitrovica. Mais les affaires et les investissements n'afflueront pas tant qu'existera cette zone grise des structures parallèles illégales dont il faut commencer par se débarrasser.

En ce qui concerne l'économie en général nous avons fait des progrès importants mais nous avons été durement frappés il y a 10 jours. Il y a eu un incendie catastrophique dans l'une des deux principales centrales électriques du Kosovo, causé par la foudre et un éclair de forte intensité. La situation a été tout à fait dramatique. Je cite le rapport de police : « L'incendie a forcé plusieurs ouvriers à se réfugier sur le toit où ils ont été pris au piège. Tout d'abord les pompiers n'ont pas pu atteindre les personnes réfugiées sur le toit parce que les échelles – longues de 30 mètres seulement – étaient trop courtes. » C'est grâce à l'ingéniosité des pompiers que les ouvriers ont pu être sauvés. Nous avons perdu plus de la moitié de notre capacité électrique à cause d'un simple coup frappé par la foudre. Il n'y a pas eu incendie criminel. Quant au

prétendu TNT dont on a parlé, la KFOR s'est aperçue qu'il s'agissait simplement de mastic. Mais si le rapport de police fait état de gestion incompétente ou de négligence grave, je demanderai des comptes aux responsables.

À la suite de cette incendie, il y a et il continuera d'y avoir des coupures de courant. De concert avec les Kosovars, nous allons prendre un certain nombre de mesures pour nous en sortir mais le vrai problème va se poser l'hiver prochain et il faut que nous nous préparions dès maintenant.

Une économie forte n'est pas seulement alimentée par l'énergie mais aussi par un ensemble d'institutions et de règles solides, et par le respect de ces règles. Nous avons établi le cadre de la privatisation. L'Agence fiduciaire du Kosovo est en place, grâce à l'appui du Secrétariat de l'ONU, ainsi qu'à celui de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Le Conseil d'administration de l'Agence a tenu sa première séance la semaine dernière. Des travaux préparatoires sont maintenant nécessaires pour permettre à l'Agence d'établir clairement la propriété foncière et de faciliter et protéger les nouveaux investissements, et transformer les actifs oisifs en actifs productifs.

Mais pour profiter des possibilités offertes par la privatisation et relancer l'économie, il faut que nous trouvions le moyen de remplacer le financement des bailleurs de fonds qui est en perte de vitesse. L'économie du Kosovo est encore loin d'être autonome. J'aurai besoin de l'aide du Conseil pour accéder au crédit. Il faudra pour cela un appui politique pour mettre au point des procédures qui permettront de conclure des accords de prêts et de garanties internationaux, en tenant compte du statut spécial du Kosovo.

Il nous faut choisir. Si l'aide diminue, le Kosovo doit avoir accès aux institution financières internationales. Autrement, le taux de chômage de 57 % va forcer les jeunes, c'est-à-dire l'avenir du Kosovo, à émigrer.

Pour ce qui est des retours, il ne fait pas de doute que le processus de retour a été trop lent. Et il est inconcevable qu'en 2002, il existe encore des enclaves en Europe.

Cette année, toutefois, nous avons inversé la tendance en ce qui concerne les retours. Le nombre de retours de personnes appartenant à des minorités ethniques dépasse maintenant celui des personnes sortant du territoire. Les chiffres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquent qu'environ 1000 personnes sont rentrées pendant les six premiers mois de 2002 alors que 268 personnes sont parties. Le nombre de retours n'est pas important mais il indique que le climat s'améliore.

La KFOR a été en mesure de supprimer les points de contrôle fixes. On entend de nouveau parler serbe dans les rues de Pristina. L'appui politique aux retours s'intensifie également même s'il convient de réaliser des progrès à cet égards dans certaines municipalités. L'Assemblée du Kosovo et l'Association des assemblées municipales ont publié des résolutions demandant la liberté de circulation et le droit de rentrer sans condition.

Je voudrais citer le Premier Ministre Bajram Rexhepi :

> « Mon objectif est d'intégrer les enclaves serbes qui ont été jusqu'à présent isolées physiquement. Nous tenterons de les intégrer pour leur offrir un rôle dans toutes les institutions gouvernementales mais aussi sur les plans économique, de l'emploi et des entreprises. »

Les structures appropriées sont en place. Milorad Todorovic a assumé le poste de Coordonnateur interministériel des retours au gouvernement. Un autre Serbe du Kosovo, Nenad Radosavljevic, est mon Conseiller spécial pour les retours. Le Bureau des retours de la MINUK et la Direction du logement et de l'immobilier auront de nouveaux directeurs très dynamiques. La propriété est d'une importance fondamentale. Avec ce nouveau départ, la Direction du logement et de l'immobilier a maintenant besoin d'un financement approprié.

Notre démarche en matière de retours se fonde sur le choix des individus de rentrer chez eux et d'y rester. Ce n'est pas le nombre de retours qui détermine le succès des retours mais le fait que ces retours soient une option véritable pour ceux qui le souhaitent. Une option véritable signifie la possibilité de se déplacer librement et en toute sécurité. Cela signifie également un endroit où l'on puisse vivre, un emploi et un accès égal aux services de base et publics. Cela veut dire également la possibilité de recouvrer ses biens. Notre travail est de contribuer à mettre en place ces conditions préalables. Le nombre de personnes qui

rentreront dépend des personnes déplacées elles-mêmes. Ce n'est pas une question de chiffre. C'est une question de choix.

Par exemple, en partenariat avec le HCR, nous venons de mettre au point un ensemble de mesures complètes pour 500 personnes retournant à Peje/Pec. L'Italie a financé le projet à hauteur de 3,5 millions d'euros. L'exploitation d'autres possibilités similaires demande des ressources. Je distribuerai une carte et un graphique pour illustrer la manière dont nous procédons pour les retours. Plus notre politique de retours réussira, plus les besoins seront importants. Les retours coûtent de l'argent. Nous avons 30 autres projets prêts à être lancés et beaucoup d'autres en perspective.

Le Kosovo doit appréhender la situation au-delà de ses frontières et de ses limites. J'ai rendu visite à tous ses voisins pour établir des relations pragmatiques. Les Kosovars vont maintenant pouvoir se rendre en voiture dans tous ces pays avec des plaques d'immatriculation du Kosovo. Ils n'auront besoin d'aucun visa dans ces pays. Ils vont recevoir des permis de conduire qui respectent les normes européennes et peuvent être utilisés à l'étranger.

Un dialogue intense avec Belgrade est nécessaire pour réaliser des progrès sur les questions importantes pour les Kosovars. Les dirigeants politiques du Kosovo n'ont pas encore pris part à ce dialogue. La normalisation des relations est un repère fondamental. D'autre part, nous attendons de Belgrade qu'elle appuie les politiques de la MINUK tant dans ses paroles que dans ses actes. Les structures parallèles doivent disparaître.

Notre message est le suivant : il convient d'établir des normes avant de parler du statut. Le Kosovo n'a pas atteint le stade exigé par la communauté internationale ou par son propre peuple. Mais nous constatons des progrès. Les repères me permettent de mesurer ces progrès, de transférer les compétences et de décider, quand le moment sera venu, d'entamer le processus visant à déterminer le statut futur du Kosovo conformément au paragraphe 11 (2) de la résolution 1244 (1999). Nous ne pouvons pas dire pour le moment quel sera ce statut mais nous pouvons dire ce qu'il ne sera pas. Il n'y aura pas de partition, pas de cantonisation, pas de retour au statu quo de 1999. Le résultat ne peut pas être monoethnique. Il doit être multiethnique. Ce Kosovo devra être démocratique, sûr, respectable, et engagé dans la voie de l'Europe.

Les progrès vers cette vision du Kosovo ne sont pas garantis. Nous devons encore surmonter beaucoup d'obstacles mais avec les institutions du Kosovo, avec les Kosovars et avec l'appui du Conseil de sécurité, je crois que c'est possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole à M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la République yougoslave constituante de Serbie et chef du Centre de coordination pour le Kosovo commun à la République fédérale de Yougoslavie et à la Serbie pour le Kosovo-Metohija.

M. Čović (Yougoslavie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil et de mettre en lumière les progrès réalisés pour régler les divers problèmes du Kosovo-Metohija.

L'Assemblée multiethnique du Kosovo-Metohija a été constituée et le Gouvernement a été élu alors que des membres de la communauté nationale serbe ont été nommés aux postes de Ministre de l'agriculture, des forêts et du développement rural, au poste de Conseiller spécial au Bureau des retours et des communautés du Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'au poste de Coordonnateur interministériel des retours au sein du Cabinet du Premier Ministre du Kosovo-Metohija.

En outre, un accord sur la nomination des juges et des procureurs publics a été conclu, le mémorandum d'accord sur la coopération policière a été signé ainsi que l'accord technique entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la compagnie ferroviaire serbe de même que le Protocole sur la circulation des véhicules immatriculés. Espérant engager un dialogue honnête, la partie serbe a répondu positivement à l'échange de trésors culturels en rendant une figurine de 6000 ans, la « Déesse sur le trône », au Représentant spécial du Secrétaire général.

Les opérations de la MINUK et de la KFOR se déroulent dans des conditions très complexes. C'est pourquoi leurs efforts et leurs résultats méritent notre respect et notre admiration. J'aimerais souligner que le niveau exceptionnel de coopération avec M. Steiner, à

qui je continue d'accorder mon plein appui, contribue au rétablissement de la confiance et de la compréhension mutuelle entre la MINUK et la KFOR d'une part, et la République fédérale de Yougoslavie et la République serbe de l'autre.

Le processus de coopération évolue lentement mais il convient de faire beaucoup pour créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une société civile au Kosovo-Metohija. Sa pleine démocratisation n'exige pas seulement du temps mais aussi l'appui de la communauté internationale et de toutes les forces progressistes au Kosovo-Metohija avec la pleine coopération des dirigeants démocrates de Belgrade.

Nos principes ne se prêtent à aucune ambiguïté : il convient d'édifier une société multiethnique au Kosovo-Metohija dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, le cadre constitutionnel et les Documents communs de la MINUK et de la République fédérale de Yougoslavie. Le peuple serbe et albanais, malgré le fait que leur rôle ait souvent changé dans le passé, doit parvenir à la réconciliation et déployer des efforts pour créer et maintenir les conditions pour l'application de principes multiethniques, multiculturels et multiconfessionnels.

La réalité concrète au Kosovo-Metohija me contraint à faire part au Conseil de certains faits très troublants : les forces internationales de maintien de la paix déployées sur place, les membres du Groupe international de police et l'Administration des Nations Unies au Kosovo-Metohija ne sont pas encore en mesure d'empêcher les violations des droits humains fondamentaux. Ce qui reste de la population non-albanaise et les quelques personnes retournées au Kosovo-Metohija sont toujours quotidiennement en butte à la terreur, aux meurtres et aux vols.

J'aimerais rappeler l'exposé que j'ai fait ici-même le 24 avril 2002, où j'ai présenté les principes du programme de retour des personnes déplacées du Kosovo-Metohija. Le 25 mai 2002, l'administration de la MINUK, quant à elle, a produit son propre « Concept des droits au retour durable ». Les deux documents reposent sur la conviction que le retour est un acte volontaire, que chacun a le droit de rentrer chez lui au Kosovo-Metohija, que les retours doivent également commencer dans les zones urbaines, que les institutions provisoires autonomes au niveau local doivent consacrer des fonds budgétaires importants au retour et à la réintégration et surtout, qu'il faut veiller à ce que ces retours soient durables, en assurant aux personnes et aux travailleurs des conditions suffisantes de sécurité, de liberté de circulation ainsi que le respect du droit des biens. Malgré l'indiscutable continuité entre les principes et objectifs présentés dans les deux documents, le processus des retours est malheureusement resté lettre morte, tant il y a peu de retours sur le terrain.

Voilà plus de trois ans que les Serbes et d'autres Non-Albanais – 280 000 personnes – ont été expulsés massivement du Kosovo-Metohija, mais ce processus s'est poursuivi dans de plus faibles proportions jusqu'à aujourd'hui. La patience des personnes déplacées s'est épuisée. C'est pourquoi il est important de gérer avec détermination le processus planifié et organisé des retours, sans nier le droit de tout un chacun à revenir de sa propre initiative.

Le rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fournit les chiffres des personnes déplacées retournées au Kosovo-Metohija pendant la période 2000 à 2002 : 2888 Serbes, 384 Rom, 769 Égyptiens, 74 Bosniens, 31 Goranci et 59 Albanais, soit 4205 personnes au total. Ce que le rapport ne fait pas apparaître, c'est le nombre de rapatriés qui sont retournés en Serbie centrale et au Monténégro, faute d'avoir pu récupérer leur ancien emploi. Il n'y a plus de Serbes dans la fonction publique, dans l'industrie, dans les exploitations agricoles ou dans le réseau d'alimentation en électricité, qui souffre en outre des conséquences d'un accident survenu à la mi-juillet à la centrale thermoélectrique Kosovo B. Globalement, il s'agit des cas de retours spontanés vers les communautés à prédominance serbes et dans la plupart de ces cas, la participation de la communauté internationale s'est réduite à l'organisation de services d'escorte et de transport.

Selon le rapport de notre Commissariat pour les réfugiés, celui-ci a reçu en 2001 10 000 nouvelles demandes de cartes d'identité de la part de personnes déplacées et cette tendance se poursuit cette année, ce qui veut dire que même si quelques Serbes sont revenus en nombre limité, leur expulsion du Kosovo-Metohija se poursuit.

Si nous ne saisissons pas d'urgence la gravité de la situation et les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes déplacées, si nous ne prenons pas des mesures décisives afin de mener à bien

le programme des retours, la communauté internationale aura une lourde responsabilité à assumer pour négligence des droits humains fondamentaux.

La vérité, c'est que les Serbes sont devenus minoritaires dans une partie de leur propre territoire et qu'ils sont privés de leurs droits humains les plus fondamentaux au Kosovo-Metohija. Personne ne conteste aux États de la région le droit de veiller sur leurs communautés dans les pays voisins mais un pays, notre pays, reste pourtant privé de ce même droit sur une partie de son propre territoire.

S'agissant du sort des personnes enlevées et disparues, le Centre de coordination a rassemblé les témoignages de témoins oculaires et des renseignements sur plus de 250 kidnappeurs, ce qui devrait permettre de faire la lumière sur le sort de 74 personnes enlevées. Ces informations ont été présentées plus d'une fois aux forces internationales de sécurité et aux enquêteurs du Tribunal de La Haye, mais jusqu'à présent, aucune mesure n'a encore été prise et aucune arrestation de kidnappeurs n'a été effectuée.

Une véritable réconciliation internationale ne sera possible que lorsque toutes les personnes suspectées de crimes, quels que soient leur nationalité ou leur statut actuel, auront été traduites en justice. Nous devons cela aussi bien aux victimes innocentes qu'aux générations à venir, qui n'ont pas à assumer le fardeau du passé.

Le Gouvernement de la République de Serbie a commencé à prendre des mesures pour s'acquitter de ses obligations à ce sujet. Nous avons déjà engagé des procédures judiciaires contre un certain nombre d'individus accusés de crimes et de violence sur le territoire du Kosovo-Metohija ou contre des Albanais du Kosmet depuis 1999. Un certain nombre de ces individus purgent actuellement une peine de prison. Ce processus se poursuivra quelles que soient les circonstances, mais nous invitons également les autorités du Kosovo-Metohija à respecter leurs obligations à cet égard.

En outre, il sera nécessaire de respecter la date butoir du 31 décembre 2002 pour procéder à l'enquête sur tous les charniers du Kosovo-Metohija et régler le sort des 4000 personnes disparues dans toutes les communautés.

Pour créer les conditions nécessaires à un Kosovo-Metohija pluriethnique, la communauté internationale doit faire preuve du même degré de détermination qu'elle a montré pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Ohrid en Macédoine et faire usage de tous les dispositifs de pression dont elle dispose. Cela permettra de garantir l'application des principes d'impartialité et d'égalité devant la loi, l'égalité des chances dans les emplois de la fonction publique et les entreprises nationalisées, ainsi que le droit de recevoir l'aide aux créateurs d'entreprises.

L'aide économique de la communauté internationale n'est pas toujours investie au bon endroit ni au bon moment. La relance de la production et des échanges, la création d'emplois, ainsi que le recours aux experts qui vivaient dans la zone plutôt que le recrutement de travailleurs étrangers, serait une garantie supplémentaire de la préservation du caractère multiethnique du Kosovo-Metohija.

Les experts et les analystes peuvent se pencher sur le statut futur du Kosovo-Metohija ainsi que sur son degré d'autonomie, mais les responsables politiques doivent tenir compte de la stabilité de la région et ne prendre de décision sur le statut définitif qu'une fois vraiment établie la société multiethnique au Kosovo-Metohija.

La pacification de la région du Kosovo-Metohija sera vaine si les cols de montagnes du Kosovo-Metohija continuent de servir aux livraisons d'armes modernes de pointe. L'une de nos priorités est le respect du paragraphe 2 du chapitre 8 du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo-Metohija, qui stipule que les contingents internationaux de maintien de la paix doivent exercer leurs fonctions de surveillance de la frontière, de réglementation du port d'armes et de maintien de l'ordre public.

Notre conception de la démilitarisation et celle de la communauté internationale, à notre avis, n'impliquent pas que de nouvelles armées nationales doivent être créées dans la région. Le Corps de protection du Kosovo actuel doit s'adapter intégralement à son mandat. Si les membres des anciennes parties belligérantes de Bosnie-Herzégovine peuvent participer aujourd'hui à des opérations conjointes de maintien de la paix dans le monde, nous pouvons nous aussi le faire. Nous nous rapprocherons beaucoup plus rapidement de cet objectif si l'on nous laisse la possibilité de coopérer sur les questions de sécurité par le biais du programme de Partenariat pour

la paix et d'autres formes de coopération en matière de sécurité dans l'Europe du Sud-Est.

Dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes, les forces de police doivent refléter la composition et la répartition de la population au sein des municipalités, et il doit y avoir une représentation équitable au sein des tribunaux.

Les structures considérées comme parallèles à Kosovska Mitrovica doivent être soigneusement réexaminées. Il faut de même prêter attention à l'élection de l'administration municipale, et il faut prendre des mesures pour ouvrir des perspectives de coexistence dans cet environnement.

Au cours des migrations, les Serbes ont toujours gravité autour des centres urbains, c'est pourquoi Kosovska Mitrovica est si importante pour eux. Dans ces quelques villes qui sont encore habitées par des Serbes, ces derniers n'occupent que quelques immeubles, dans lesquels les enfants jouent à l'abri des regards, car la rue est trop dangereuse pour eux.

Kosovska Mitrovica, qui joue un rôle central en matière d'éducation, de services de santé et de lien économique avec les autres régions de Serbie, est donc d'une importance vitale pour leur survie. La population locale de Mitrovica devrait être investie de responsabilités dans les domaines où la langue et les croyances religieuses peuvent présenter un obstacle, par exemple l'administration autonome, les services de santé et l'éducation. Ce n'est pas une tentative de diviser la ville. Les communautés locales dans d'autres régions du monde ont les mêmes droits et obligations.

La population locale de Mitrovica devrait aussi assumer la responsabilité de sa propre sécurité. Sur la base de nos contacts avec les représentants de l'Institut de la paix et de l'International Crisis Group, ainsi que de notre dialogue intensif avec M. Steiner, nous pensons que le préalable essentiel à la mise en place du processus d'intégration, si l'on veut qu'il se fasse dans un climat positif, est l'intégration de « guetteurs des ponts » au sein du service de police du Kosovo, après avoir passé les tests nécessaires et reçu la formation requise. Je voudrais faire la citation suivante :

> « À part les passants et les citoyens affairés de Kosovska Mitrovica, la majorité des gens sur le pont étaient des mendiants sans abri. Lorsque j'étudiais pour mon dernier examen d'entrée à la faculté de génie civil, ma mère me disait : "Continue d'étudier, mon fils, afin de ne pas finir sur le pont". Aujourd'hui, je suis un des "guetteurs des ponts". »

Ce n'est qu'une déclaration parmi de nombreuses autres.

Il existe une profonde méfiance entre le peuple serbe et le peuple albanais. Toutefois, ils doivent se demander si les différences qui les séparent ne peuvent être mises de côté et si des actions communes ne peuvent être entreprises dans le cadre d'une société économiquement arriérée.

Ces questions revêtent une importance particulière à l'heure actuelle, au moment où approchent les élections locales au Kosovo-Metohija. Lors de ces élections, les Albanais devront démontrer que leur objectif est la création d'une société tolérante et une coexistence pacifique entre toutes les communautés ethniques. J'espère que la communauté internationale exercera son droit à s'opposer à la participation à ces élections des partis qui n'ont pas d'orientation démocratique clairement définie.

Dans le domaine de l'information, il est nécessaire de donner aux minorités la possibilité d'avoir une présence dans les médias électroniques publics, et pas seulement dans le cadre de certains programmes. Il faut respecter le paragraphe 4 du chapitre 5 du Cadre constitutionnel sur la prévention de la diffamation et de l'incitation à la haine dans les médias kosovars. Cela est vital pour les élections à venir.

La stabilité en matière politique et sécuritaire au Kosovo-Metohija requiert la création d'institutions stables. La création et le renforcement de la démocratie locale est une condition préalable à la réalisation de cet objectif. La décentralisation du pouvoir, qui est maintenant concentré au Kosovo-Metohija au niveau de la MINUK – c'est-à-dire la mise en place de conditions propices à la création d'institutions autonomes locales, communautaires et régionales – est une question d'importance vitale. Le processus de transfert du pouvoir, dans le respect de tous les documents pertinents, et surtout de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999), du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire au Kosovo-Metohija, et du document commun signé entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK, permettra de promouvoir la démocratisation au niveau du pays et au niveau local, ainsi que de sensibiliser

davantage la population à ses responsabilités aux niveaux individuel et communautaire.

Si nous voulons réaliser la décentralisation de façon efficace, il faudra offrir des garanties convaincantes dans les domaines sécuritaire, politique, économique et culturel en faveur des Serbes, des Albanais et des autres communautés nationales au Kosovo-Metohija.

Je voudrais rapidement ajouter que je tiens à la disposition du Conseil un addendum à mon exposé intitulé « Mise en place et développement de l'administration autonome au Kosovo-Metohija », qui figure dans l'Annexe 1.

M. Tafrov (Bulgarie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour avoir organisé la présente séance. Je voudrais aussi saluer la présence autour de la table du Conseil du Vice-Premier Ministre M. Čović et de M. Michael Steiner, dont la présence enrichit d'une manière importante notre débat, comme nous venons de le voir. Je dois dire que leurs exposés nous ont inspiré de l'optimisme, dans la mesure où l'on constate une meilleure coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Gouvernement serbe.

En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à l'intervention qui sera faite tout à l'heure par le Danemark au nom de l'Union. Je me bornerai donc à quelques observations à titre national. La Bulgarie évalue positivement les changements au Kosovo, qui contribuent au renforcement de la stabilité et de la sécurité régionale. La mise en place définitive des autorités exécutives des institutions provisoires d'autonomie, et le début de leur activité effective – y compris l'adoption d'un programme de travail – est un succès qui doit contribuer à la résolution des problèmes pratiques de tous les habitants de la province.

La Bulgarie se félicite des activités du Représentant spécial en faveur d'une meilleure interaction coordonnée entre la MINUK et les institutions provisoires de la province. Cette coopération a une importance exceptionnelle, qui permet d'aboutir à des résultats positifs et concrets dans tous les domaines de la vie sociale, sur la base de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel.

Les mesures institutionnelles entreprises dans le domaine économique sont d'une importance considérable car elles peuvent contribuer à l'amélioration de la situation économique dans la province, et en particulier à la baisse du chômage, qui est le vrai fléau du Kosovo. La privatisation doit s'effectuer à travers un mécanisme transparent permettant à la communauté internationale de les suivre de près afin de garantir les intérêts de toutes les parties y participant, ainsi que ceux des créanciers.

La Bulgarie salue la détermination de la MINUK dans la prise des mesures effectives dans le domaine de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, du crime organisé et de l'affirmation de la primauté du droit. De ce point de vue, l'exposé de M. Steiner a été extrêmement éloquent, et nous le remercions de l'énergie avec laquelle il mène la lutte contre le crime organisé.

Il convient de noter des succès importants dans ce domaine, notamment l'arrestation d'anciens membres de l'armée de libération du Kosovo inculpés de crimes de guerre et de torture de certains de leurs concitoyens kosovars, ainsi que le début d'enquêtes judiciaires et de procès liés à des activités terroristes.

Créer un système judiciaire efficace est plus que jamais la clef de voûte du bon fonctionnement de tous les pouvoirs, de la bonne gouvernance, et de la vie sociopolitique au Kosovo. Développer les capacités locales pour les services de maintien de l'ordre, à la fois communes, spécialisées et multiethniques, sous le suivi de la MINUK, est d'une importance primordiale. De cette manière, la confiance des citoyens appartenant à toutes les communautés, vis-à-vis de l'ordre judiciaire, serait renforcée.

L'efficacité accrue des autorités judiciaires et policières dans la province est rendue possible par l'engagement constant de la communauté internationale, ainsi que de la prise de conscience croissante de la population du Kosovo, du fait que seul le respect de la loi et de l'ordre peut lui garantir une vie normale.

De ce point, on se félicite de la nouvelle que nous a apprise M. Steiner de l'implication de la Guardia di Finanza italienne au Kosovo, qui est un excellent instrument pour aboutir à l'état de droit. Vu ce climat amélioré, la Bulgarie continue d'insister sur l'établissement définitif de faits concernant le meurtre

cruel du citoyen bulgare Valentin Krumov en 2000, et l'arrestation des auteurs de cet acte.

Nous nous félicitons de la coopération entre la MINUK et les autorités de Belgrade et de Skopje, qui contribue à la solution pratique des problèmes du Kosovo, y compris la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et la création de la possibilité d'établir des relations économiques normales. Nous considérons que la mise au point et l'adoption de règles standardisées, acceptables pour toutes les parties concernées dans le domaine de la communication internationale avec une définition claire des prérogatives des autorités provisoires, contribuera à éviter les malentendus internationaux indésirables. La solution de cette question est d'une importance particulière en vue d'assurer les possibilités de circulation des citoyens kosovars en dehors de la province et le respect par les États de la région de leurs engagements internationaux.

Pour terminer, la Bulgarie considère que des progrès importants ont été accomplis au Kosovo ces derniers temps. Pour autant, malgré les développements positifs – et le Premier Ministre adjoint Čović mais aussi M. Steiner en ont parlé – nous sommes quand même loin du moment où la dévolution complète des pouvoirs de la part de la communauté internationale aux Kosovars eux-mêmes peut être complétée. Beaucoup de travail reste à faire pour atteindre les paramètres des principes élaborés par M. Steiner. Le retour accéléré des réfugiés est un préalable pour atteindre ce stade.

Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les conclusions de M. Steiner dans son exposé. Je peux dire que nous sommes tous d'accord que l'avenir du Kosovo ne peut être que multiethnique. Pour cela, il est très important que tous les habitants du Kosovo se sentent chez eux.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) *:* Ma délégation souhaite la bienvenue à M. Nejobjsa Čović, Premier Ministre adjoint de la Serbie et chef du Centre de coordination pour la République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija. Nous le remercions des informations détaillées qu'il a présentées sur la situation au Kosovo ainsi que de celles relatives à l'état de la coopération avec M. Steiner. Ma délégation voudrait également remercier M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé exhaustif au Conseil de sécurité sur les derniers événements au Kosovo et leurs différents volets. Ma délégation se félicite également de la publication du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous saluons également les événements positifs qui ont eu lieu récemment au Kosovo, notamment la mise en place d'un Gouvernement qui comprend des représentants de la Coalition serbe pour le retour au Kosovo et sa prise de fonctions. Nous pensons que ces résultats sont positifs et qu'ils représentent des progrès considérables par rapport aux informations que nous avions reçues de M. Steiner dans sa déclaration du 24 avril 2002.

J'aimerais rendre hommage aux activités de la MINUK, notamment au fait qu'elle continue de coopérer avec l'administration intérimaire en vue de procéder au transfert des attributions conformément aux principes qui ont été établis par M. Steiner. La Mission s'emploie aussi à s'assurer que toute mesure prise par l'Administration intérimaire sera conforme aux règles et aux principes, qui à leur tour devront être conformes à la résolution 1244 (1999) et à l'ordre constitutionnel.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts qui ont été consentis et qui continuent de l'être par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie dans le cadre de sa coopération avec la Mission, en particulier s'agissant de la coopération actuelle, telle qu'elle est exposée dans la déclaration de M. Čović, Premier Ministre adjoint de la Yougoslavie. Ma délégation remercie également la MINUK pour ses efforts en vue de rétablir le calme et la stabilité au Kosovo en luttant contre la contrebande transfrontière et le franchissement illégal de la frontière par les contrebandiers. Nous encourageons la coopération avec les forces de police locales, conformément aux mesures proposées par M. Steiner, afin de lutter contre la criminalité et la violence et afin d'assurer le respect de la primauté du droit. Nous pensons que la lutte contre la criminalité au niveau régional exige une coopération avec les États voisins en vue de mener une lutte globale contre cette même criminalité.

Nous apprécions à sa juste valeur la coordination qui s'est établie sur les plans économiques et monétaires. Nous encourageons les efforts permettant d'inciter le retour des personnes qui avaient quitté le

Kosovo. De tels efforts contribueront à promouvoir la stabilité dans cette région, notamment avec la réintégration des rapatriés au sein des communautés locales afin d'assurer le développement, la stabilité et la reconstruction. Nous attendons avec intérêt et avec confiance les élections municipales, qui auront lieu en octobre 2002. Nous exprimons l'espoir que tous les groupes et toutes les minorités ethniques au Kosovo seront représentées dans ces élections municipales et que tous les groupes au Kosovo pourront y participer.

Enfin, j'aimerais réitérer notre reconnaissance à M. Steiner pour les efforts qu'il a consentis ainsi que pour les efforts faits par la Mission. J'ai deux questions à lui poser. La première est la suivante : peut-il apporter quelques précisions sur la question des rapatriés s'agissant des mesures qui seront de nature à accélérer le rythme des retours des réfugiés et des personnes déplacées? Comment peut-on garantir leurs droits?

La deuxième question est la suivante : Quelle est la nature des efforts déployés en ce moment afin de s'attaquer à la question des personnes enlevées et portées disparues? Le Tribunal de La Haye est maintenant saisi de cette question.

Pour terminer, je souhaite remercier M. Steiner et tous ceux qui travaillent à la MINUK pour leurs efforts visant à garantir la stabilité et le calme au Kosovo et dans les Balkans en général. Nous les remercions de leur coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Yap (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous souhaitons remercier M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général d'un exposé intéressant comme à l'accoutumée et remercier le Premier Ministre adjoint, M. Čović, de l'importante déclaration qu'il a faite. Permettez-moi de présenter quelques observations qui intéressent tout particulièrement ma délégation et de poser quelques questions.

Le mois dernier, lors de la séance publique que le Conseil a tenue sur le Kosovo, nous avions félicité M. Steiner d'avoir décrit en détails les critères permettant d'évaluer la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Aujourd'hui, nous profitons de sa présence parmi nous pour le féliciter en personne. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2002/779), ces critères

> « ... (seraient utilisés) comme moyens de planification à long terme afin d'orienter l'action des institutions provisoires comme celle de la MINUK. Ces critères seront régulièrement utilisés pour mesurer les progrès accomplis, suivre l'augmentation des capacités des institutions du Kosovo, dynamiser les processus de planification et allouer les ressources mises à la disposition de la Mission. » (*par. 61*)

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général en ce qui concerne les objectifs de ces critères et nous nous réjouissons de constater que les institutions provisoires les ont entérinés en tant qu'objectifs internes et participent de plus en plus à l'élaboration de mesures concrètes qui permettront d'appliquer ces critères.

En fait, ce processus a en apparence déjà permis des progrès considérables dans un certain nombre de domaines cruciaux au Kosovo – notamment pour la mise en place d'organismes publics responsables, le maintien de l'ordre et le retour des personnes déplacées ainsi que la réconciliation. Toutefois, il est clair que le Kosovo n'est pas encore tiré d'affaire. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer la sécurité, la stabilité et le progrès de cette province, et l'idéal d'une société ouverte et pluriethnique n'a pas encore été atteint.

À cet égard, nous souhaiterions que M. Steiner nous dise quels sont les facteurs qui, selon lui, ont contribué aux progrès considérables que le Kosovo a connus ces derniers mois. Il pourrait peut-être aussi nous dire comment ces facteurs pourraient être exploités et renforcés pour faire avancer le Kosovo dans le sens qu'il a conçu pour le territoire.

Nous savons qu'en ce qui concerne Mitrovica – problème essentiel – il y a eu peu de progrès. Le fait que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'ait pas pu pleinement exercer son autorité sur Mitrovica est préoccupant. La République fédérale de Yougoslavie a coopéré avec la MINUK dans bien des domaines. Nous espérons qu'elle offrira également sa coopération à la Mission sur la question de Mitrovica.

Il ressort clairement des déclarations de M. Čović et de M. Steiner qu'il y a de profondes divergences en ce qui concerne la question de Mitrovica. À cet égard, nous aimerions demander à M. Steiner et à M. Čović quelles mesures de confiance on pourrait mettre en

place pour permettre à Mitrovica de se rapprocher d'une solution.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord remercier M. Michael Steiner de son exposé très complet d'aujourd'hui, exposé qui complète le rapport que le Secrétaire général nous a soumis sur la période (S/2002/779).

Nous nous devons également de remercier le Premier Ministre adjoint, M. Čović, de son allocution dont le ton était certes légèrement différent, mais qui complète notre vision des défis qu'il faudra relever à l'avenir. Nous avons consulté avec beaucoup d'intérêt le document annexé à la déclaration de M. Čović sur le processus de décentralisation au Kosovo-Metohija et de renforcement des collectivités locales et du gouvernement central. Nous l'étudierons avec beaucoup d'attention et nous assurons M. Čović qu'il s'agit là d'une question qui nous intéresse beaucoup. Nous avons nous-mêmes fait beaucoup de progrès récemment en matière de respect de l'autonomie des peuples autochtones. Comme il l'a dit lui-même ce matin, nous reconnaissons l'importance du processus démocratique, du respect du mandat des majorités, mais aussi du respect des droits des minorités.

Nous avons également pris note avec satisfaction du fait que pendant la période visée par le rapport, on a enregistré des progrès importants dans la situation au Kosovo, en grande partie grâce aux travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). À cet égard nous aimerions souligner, comme nous l'avons fait dans le passé, l'importance que le Mexique accorde à la constitution d'un gouvernement multiethnique au Kosovo et nous attendons avec beaucoup d'intérêt les élections municipales qui auront lieu le 26 octobre.

Il est encourageant de constater la participation des organisations non gouvernementales et des entités politiques – et notamment des entités serbes – en tant qu'observateurs du processus électoral. Le Mexique estime qu'il est indispensable que les membres de la communauté serbe et d'autres minorités participent au processus électoral, y compris les réfugiés et les personnes déplacées. Nous nous félicitons des mesures prises par la MINUK en coopération avec les autorités de la République de Serbie et de la République du Monténégro, pour veiller à ce que les personnes se trouvant en dehors du Kosovo puissent voter par correspondance.

Comme on l'a dit, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs collectivités d'origine est une condition essentielle pour assurer la réconciliation au Kosovo et pour parvenir à l'objectif final d'un Kosovo multiethnique. C'est pourquoi, lors d'une déclaration précédente, j'ai souligné l'importance que le Mexique accorde au document de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui établit les principes d'un retour durable. Nous sommes satisfaits d'apprendre que pour la première fois depuis l'arrivée de la MINUK au Kosovo, il y a un climat propice au dialogue interethnique qui favorise aussi les possibilités de retour. Nous espérons que ces conditions dureront et qu'elles s'amélioreront et que la MINUK consentira tous les efforts pour que les principes d'un retour durable des personnes réfugiées ou déplacées soit appliqués dans la pratique.

Les difficultés auxquelles la MINUK est confrontée et les objectifs qu'elle doit atteindre sont nombreux et j'aimerais joindre ma voix à celles des délégations qui sont intervenues avant moi pour faire valoir certaines des préoccupations de ma délégation.

Premièrement, en ce qui concerne la situation à Mitrovica, dont il a déjà été question, la coopération au sein des autorités de la République fédérale de Yougoslavie est essentielle pour régler le problème des structures parallèles. Deuxièmement, nous aimerions exprimer notre préoccupation face à la baisse du budget de la MINUK, baisse qui risque d'avoir une incidence négative sur l'accomplissement de son mandat. Enfin, j'aimerais faire référence à ce qu'a dit M. Steiner au sujet de la nécessité d'assurer un flux de ressources financières régulières vers le Kosovo. Il ne fait aucun doute que pour garantir ce flux de ressources financières il faut avant tout assurer pleinement l'état de droit au Kosovo et garantir le respect de la loi.

Toutefois, nous pensons que, outre cet objectif, il est également important d'encourager l'intégration de l'économie kosovare dans les économies européenne et internationale. À cet égard, j'aimerais savoir si des tentatives spécifiques ont été faites pour promouvoir ce qui a réussi ailleurs dans le monde, notamment les programmes de microcrédit pour que les réfugiés de retour dans leur communauté d'origine puissent se lancer dans des activités économiques, contribuant ainsi au bien-être de ces communautés.

L'attitude des donateurs est évidemment essentielle pour ce faire. À cet égard, ma délégation lance un appel afin que ceux qui ont jusqu'à présent contribué à la relance économique du Kosovo ne l'oublient pas.

M. Diallo (Guinée) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre et Président du Centre de coordination de la République fédérale de Yougoslavie et de la République serbe pour le Kosovo-Metohija, et le remercier pour sa déclaration. Ma délégation salue aussi la présence de M. Steiner et a suivi avec intérêt la communication fort utile qu'il vient de faire sur la situation au Kosovo.

Elle se réjouit des progrès significatifs qui ont été accomplis, notamment la formation effective d'un gouvernement pluriethnique; l'adoption d'un programme de gouvernement; le démarrage des travaux de l'Assemblée. II convient toutefois de souligner la nécessité d'assurer la représentation des minorités dans les commissions parlementaires et leur recrutement dans la fonction publique. Nous appuyons les efforts en cours pour l'organisation des élections municipales d'octobre prochain dont la réussite, nous sommes convaincus, contribuera à la consolidation du processus démocratique.

II est également indispensable que la mise en oeuvre des programmes économiques prenne en compte les intérêts de toutes les composantes et de toutes les catégories de la province. Celle-ci devrait aller de pair avec le renforcement de la légalité dans tout le Kosovo. Dans cette perspective, nous souscrivons à la création de capacités locales pour les services de maintien de l'ordre.

Par ailleurs, la question du retour des réfugiés, des personnes déplacées et leur réintégration occupe une place importante dans le processus de réconciliation du Kosovo, tout comme le sort des disparus et la restitution des biens méritent aussi une attention particulière. Cependant, la mobilisation de ressources suffisantes étant un élément fondamental pour mener à bien ces actions, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté des donateurs. En outre, ma délégation salue et encourage l'utilisation des médias à des fins de sensibilisation des communautés.

Nous notons avec satisfaction les efforts d'amélioration des relations entre le Kosovo d'une part, la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine d'autre part, qui ont contribué au rétablissement de la confiance et à la poursuite du dialogue.

Pour terminer, ma délégation fait siennes les dispositions du paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général, relatives aux critères de mesure des progrès réalisés. Aussi, voudrait-elle souligner sa préoccupation face à la réduction substantielle du budget de la Mission d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui l'obligera à transférer des attributions et à déléguer des pouvoirs aux institutions provisoires plus tôt que prévu. À cet égard, elle apprécierait que M. Steiner puisse donner des précisions sur les mesures envisagées pour remédier aux conséquences qui en découleront.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : La délégation colombienne voudrait commencer par souhaiter la bienvenue à M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de la République de Serbie, et le remercie de sa contribution à l'édification d'un gouvernement et d'une société multiethnique au Kosovo. Nous saisissons également cette occasion pour remercier M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour son excellent travail. Mon gouvernement rend hommage en particulier au dévouement dont il a fait preuve ces derniers mois pour assurer la formation d'un gouvernement provisoire solide au Kosovo.

La dévolution réussie des pouvoirs aux responsables locaux a consolidé les structures pluralistes, multiethniques et publiques. J'aimerais féliciter l'Assemblée qui a adopté le programme gouvernemental sur la base de l'accord du 28 février et les points de référence mentionnés par le Représentant spécial lors de sa première intervention devant le Conseil de sécurité en avril dernier.

Depuis la création d'un cabinet ministériel en juin dernier, nous avons reçu des nouvelles positives s'agissant des activités de la composante législative en vue de prendre des mesures visant à protéger les intérêts des différentes communautés kosovares. Le processus de démocratisation a montré clairement que la participation des communautés aux organes locaux s'était accrue. L'Assemblée a notamment décidé d'augmenter le nombre de membres dans les

commissions afin de veiller à ce que les communautés minoritaires soient mieux représentées dans le processus décisionnaire. Les élections municipales, prévues pour le 26 octobre 2002, constitueront l'épreuve du feu pour l'intégration sociale et politique des Kosovars. M. Steiner a eu raison de renforcer les équipes chargées de surveiller le processus électoral et d'encourager par-dessus tout la participation active de toutes les communautés au processus électoral dès le départ.

Malgré les efforts du Représentant spécial pour mettre en place toutes les conditions nécessaires pour garantir des structures provisoires pour un gouvernement autonome efficace, nous devons poursuivre nos efforts pour créer un système judiciaire transparent et renforcer l'état de droit. La mise en détention récente d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo nous donne à penser que les autorités combattent la criminalité organisée et l'impunité par des processus judiciaires formels et efficaces.

Nous sommes également préoccupés par le fait que le taux de chômage reste élevé. On estime qu'il s'élève à 57 %. Les implications de cet état de faits sur la relance économique du Kosovo sont également inquiétantes. Le rapport du Secrétaire général évoque la possibilité d'une stagnation dans le processus d'expansion fiscale compte tenu notamment des performances des entreprises et du manque d'investissements étrangers. Le rapport mentionne également les conséquences négatives de la baisse des dons et son impact négatif sur le budget du Kosovo. Même si les efforts d'encouragement des investissements étrangers déployés par l'Union européenne sont judicieux, nous pensons néanmoins que la communauté internationale doit consentir des efforts supplémentaires pour promouvoir la croissance économique du Kosovo.

En dernier lieu, nous pensons qu'il est urgent de revoir les processus de retour et de réintégration de centaines de réfugiés et de personnes déplacées kosovars. Nous appuyons la demande faite par le Secrétaire général dans son rapport qui a rappelé aux donateurs que la mission devait disposer des ressources nécessaires afin d'assurer avec succès la réintégration des personnes déplacées au cours du conflit dans la société. Le processus de base pour assurer le caractère inclusif du Gouvernement provisoire doit être durable et se baser sur une participation pluraliste et multiethnique.

M. Zhang Yinfan (Chine) (*parle en chinois*) : À l'instar d'autres délégations, je souhaite d'emblée la bienvenue à S. E. M. Nebojša Čović que je remercie de sa déclaration. Je suis également très reconnaissant à M. Steiner de son exposé très complet.

Nous nous félicitons des efforts déployés par M. Steiner depuis qu'il a pris ses fonctions pour stabiliser la situation au Kosovo, promouvoir le processus politique, renforcer les capacités des institutions de police et judiciaire, relancer et développer l'économie du Kosovo. Sous la direction de M. Steiner, les réalisations accomplies par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour contribuer à la mise en place d'une administration efficace par le Gouvernement provisoire sont visibles. La MINUK doit poursuivre efficacement et intégralement sa mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, sur la base du travail accompli jusqu'à présent. Elle doit prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la criminalité organisée le long de la frontière kosovare, pour protéger la liberté et la sécurité des minorités, notamment de la minorité serbe, accélérer le retour des réfugiés et régler le problème des personnes disparues de façon à ce qu'on puisse s'établir rapidement une société multiethnique au Kosovo. Nous souhaitons également une intensification de la coopération entre les institutions provisoires et la République fédérale de Yougoslavie.

Nous voudrions poser deux questions à M. Steiner. D'abord, s'agissant du nom exact du Kosovo, au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que l'Assemblée n'a pas tenu compte des amendements présentés par les Serbes du Kosovo sur les conditions de retour et qu'elle n'a pas autorisé les membres serbes du Kosovo à utiliser le nom entier du Kosovo : Kosovo-Metohija. J'aimerais connaître l'avis de M. Steiner sur le sujet et j'aimerais savoir comment cette question a été réglée.

Ma deuxième question porte sur la sécurité le long de la frontière kosovare. Au paragraphe 21 de son rapport, le Secrétaire général indique que la tendance générale en matière de sécurité est restée encourageante. Il ressort des principaux indicateurs de la criminalité que la plupart des délits avaient des motifs économiques. Nous savons que seuls six délits

importants sont cités ici, les plus graves portant sur les stupéfiants et les armes. Le rapport contient huit indicateurs de moins que ceux qui figuraient dans le précédent rapport trimestriel.

Nous croyons comprendre que la contrebande reste un grave problème le long de la frontière kosovare. Selon les rapports, cela serait dû dans une certaine mesure à la réduction des effectifs de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Nous aimerions entendre les observations et les vues de M. Steiner sur ce point.

M. Jinglee (Maurice) (*parle en anglais*) : Comme les intervenants précédents, nous tenons à remercier M. Steiner de son exposé très complet de ce matin. Nous remercions également le Vice-Premier Ministre serbe, M. Čović, de sa déclaration très instructive.

Maurice trouve encourageante l'évolution positive constatée au Kosovo. La formation des institutions provisoires d'administration autonome, représentant tout l'éventail des communautés ethniques, illustre la détermination de toutes les communautés à coopérer dans l'intérêt de la population kosovare. Nous notons avec satisfaction que les communautés minoritaires sont également représentées dans des commissions parlementaires, comme le prévoyait le Cadre constitutionnel. Nous avons également noté que les préoccupations des communautés minoritaires ne sont souvent pas prises en compte par l'Assemblée. Nous demandons à l'Assemblée du Kosovo d'être plus ouverte à la représentation des communautés minoritaires et de veiller à ce que ses décisions futures jouissent de l'appui total de tous les membres.

Nous avons noté également l'empiètement de l'Assemblée du Kosovo sur les prérogatives de la MINUK, ce qui justifiait l'intervention du Représentant spécial et des mesures subséquentes du Conseil de sécurité. Nous demandons à l'Assemblée du Kosovo de se concentrer sur les compétences qui lui ont été confiées et de suivre les directives fixées par la MINUK sur la répartition des responsabilités entre les institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK. La confiance doit être à la base des relations entre la MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome.

Nous avons été heureux d'apprendre de M. Steiner que les préparatifs des élections municipales d'octobre au Kosovo étaient en bonne voie. Nous espérons voir une bonne participation des communautés minoritaires à ces élections. Ma délégation note avec satisfaction les diverses mesures prises par la MINUK dans le cadre des préparatifs des élections municipales. Signalons en particulier la signature du mémorandum d'accord entre la composante de la MINUK chargée de la création d'institutions et, respectivement, le Commissariat aux réfugiés de la République de Serbie et les autorités monténégrines, particulièrement importante, puisqu'elle est destinée à encourager les villes kosovares et les réfugiés de ces zones à voter pendant les élections. À cet égard, la contribution des responsables politiques mérite également d'être notée. Nous les invitons à user de leur influence pour inciter toutes les communautés minoritaires à participer massivement au scrutin.

S'agissant du retour des minorités dans leurs foyers au Kosovo, nous saluons les différentes mesures prises par le Gouvernement kosovar en vue d'intégrer toutes les communautés minoritaires à ses institutions provisoires. Nous encourageons le Gouvernement à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous encourageons également la MINUK à poursuivre ses programmes d'aide au retour des minorités dans toute la province.

L'abolition par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine des visas pour les personnes titulaires de documents de voyage délivrés par la MINUK représente un progrès notable : il permettra une plus grande liberté de circulation et contribuera au renforcement de la confiance de part et d'autre de la frontière. La MINUK doit continuer d'aider le Kosovo à normaliser ses relations avec ses voisins à cet égard.

Deux questions importantes nécessitent encore, à notre avis, une attention particulière dans l'optique d'une paix durable au Kosovo.

Tout d'abord, le Kosovo doit recevoir un appui économique et financier suffisant pour pouvoir développer ses capacités dans les divers secteurs de l'administration du Gouvernement et de la police. Deuxièmement, il faut combattre la criminalité organisée, le terrorisme et la contrebande, qui n'ont pas encore été totalement endigués. Nous appelons à cet égard les pays voisins à collaborer avec les institutions provisoires d'administration autonome et avec la MINUK pour régler ce problème.

Enfin, nous voudrions remercier le Représentant spécial et son équipe du bon travail réalisé dans le cadre du mandat qui leur est conféré par la résolution 1244 (1999).

M. Kavanagh (Irlande) (*parle en anglais*) : Notre délégation tient à remercier le Représentant spécial, M. Steiner, de son exposé très complet de ce matin. Nous remercions également le Vice-Premier Ministre serbe, M. Čović, de sa déclaration. Nous apprécions le travail consacré à l'élaboration du rapport du Secrétaire général.

L'Irlande souscrit entièrement à la déclaration qui va être faite par la représentante du Danemark au nom de l'Union européenne.

L'Irlande trouve encourageante l'importance nouvelle accordée dernièrement par les institutions provisoires d'administration autonome aux attributions qui leur sont conférées. L'adoption par l'Assemblée du Kosovo de sa première loi et ses travaux préliminaires sur d'autres projets de lois représentent à cet égard un pas particulièrement important. Mais il ne s'agit pour nous que d'un premier pas.

L'Assemblée ne doit pas se laisser distraire dans la période à venir de toutes les questions importantes qui lui sont confiées. Comme l'a redit M. Steiner ce matin, il est urgent de progresser dans les secteurs de la santé et de l'éducation, jusque-là délaissés au profit d'autres responsabilités.

En dehors des lois à adopter, il reste nécessaire d'établir un dialogue au niveau de tous les responsables politiques, aussi bien au sein des différentes communautés qu'entre elles. En effet, les responsables politiques ne pourront représenter leur électorat efficacement si des progrès réels ne sont pas réalisés dans ce domaine. Ce dialogue politique est également déterminant pour les préparatifs des élections municipales, prévues maintenant pour le 26 octobre. Il importe que les positions des membres serbes kosovars de l'Assemblée soient prises en considération. Nous encourageons le Représentant spécial à oeuvrer en ce sens au sein de l'Assemblée. Nous savons d'ailleurs qu'il le fait.

Nous nous félicitons de la première phase des préparatifs des élections municipales, et notamment de l'enregistrement d'un large éventail de partis politiques.

Le niveau de participation au processus de certification est un signe très encourageant, et il représente une nette amélioration au regard des dernières élections municipales qui se sont tenues en 2000. Nous attendons avec impatience la préparation et la pleine participation de toutes les communautés à ces élections.

Nous sommes aussi encouragés par les progrès accomplis par les institutions provisoires dans la mise en place de mesures pratiques visant à respecter les critères fixés par le Représentant spécial devant le Conseil, en avril dernier. Comme l'a dit le Secrétaire général, l'objectif ultime doit être le transfert total du processus aux institutions locales, et le plein engagement de l'Assemblée sera déterminant à cet égard.

Une coopération accrue dans l'activité des institutions provisoires doit être accompagnée de réels progrès dans la création d'une société fondée sur l'État de droit. Le développement futur du Kosovo ne peut être assuré que dans cet environnement. Nous sommes donc encouragés par certaines améliorations dans la situation sécuritaire globale, en particulier en ce qui concerne la baisse de la criminalité violente. Nous soutenons pleinement les efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) visant à faire respecter l'ordre public, par exemple par le biais de l'arrestation d'anciens membres de l'armée de libération du Kosovo, le mois dernier, parmi d'autres arrestations remarquées. La récente amélioration de la situation des groupes minoritaires offre un léger espoir de voir s'ouvrir une nouvelle phase dans l'histoire mouvementée du Kosovo. La démocratie ne pourra prendre racine que lorsque le crime et la violence cesseront de prévaloir.

Bien que l'évolution positive au sein du Service de police du Kosovo se soit poursuivie, elle s'accompagne maintenant de réels changements dans la représentation des minorités au sein du système judiciaire. Bien que nous nous félicitions de la coopération entre les autorités de République fédérale de Yougoslavie et de Serbie sur des questions comme les retraites et les droits en matière de sécurité sociale, il est essentiel que des progrès rapides soient réalisés dans le démantèlement des structures judiciaires parallèles, afin que les changements proposés aient un réel impact sur le terrain. La situation à Mitrovica, en particulier, demeure inacceptable, et il faut rapidement

procéder au démantèlement des structures parallèles de sécurité.

Comme l'expose clairement le rapport du Secrétaire général, il existe maintenant pour la première fois un climat réellement propice à la promotion du dialogue interethnique et au retour des réfugiés. L'Assemblée du Kosovo, encouragée par les signaux très positifs du Premier Ministre Rexhepi, a adopté une importante résolution au début de ce mois sur les droits des communautés, et sur les conditions posées aux retours. Cette résolution a été suivie d'une augmentation légère mais notable des retours des personnes appartenant à des minorités. Il faut noter également l'augmentation du nombre des projets de coopération locale à petite échelle. En définitive, ce sont les efforts de réconciliation à ce niveau là qui détermineront la possibilité de prendre des mesures supplémentaires pour favoriser un accroissement notable des retours dans les deux prochaines années. Nous appuyons pleinement les efforts à tous les niveaux de la MINUK en vue de faciliter le processus de dialogue et de réconciliation.

Comme nous l'avons dit auparavant, il est vital à présent de saisir l'occasion qui nous est offerte dans le cadre de cet élan positif, en encourageant les efforts accomplis aux niveaux local et régional. La mise en place d'un cadre de mesures économiques sera une composante clef pour encourager des retours durables au Kosovo.

Les progrès accomplis sur la question des retours sont étroitement liés au développement du dialogue avec la République fédérale de Yougoslavie. Nous sommes encouragés par les récents progrès constatés lors des réunions du Groupe de travail de haut niveau. Les progrès réalisés dans ce cadre comme dans d'autres ont permis de jeter les bases d'une étroite coopération entre les institutions provisoires et les autorités de Belgrade.

La MINUK et les institutions d'autonomie provisoire ont entamé une étroite coopération, en prenant des mesures visant à encourager le développement économique au Kosovo. À notre avis, il est important de créer les conditions nécessaires pour inspirer la confiance des investisseurs au Kosovo, afin de susciter une réelle perspective d'espoir, en particulier pour les personnes sans emploi. On ne pourra parvenir à une stabilité véritable et durable au Kosovo que par la réalisation de progrès sur le front économique. Cela est vrai en particulier pour les nombreux jeunes au chômage.

Je voudrais dire pour terminer que l'avenir du Kosovo se trouve en Europe. La paix et la stabilité en Europe du Sud-Est dépendent du développement fructueux du Kosovo. À notre avis, les dirigeants kosovars devraient s'atteler à créer une société démocratique véritablement multiethnique afin d'assurer les progrès du Kosovo sur la voie de l'intégration européenne. L'Irlande, avec ses partenaires au sein de l'Union européenne, continuera de soutenir une intégration et une coopération régionale accrues, au sein du Pacte de stabilité et du Processus de stabilisation et d'association.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, la délégation du Cameroun salue la présence parmi nous du Vice-Premier Ministre M. Čović et de M. Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Nous voulons exprimer à M. Steiner toute notre appréciation pour son exposé riche en informations sur la situation au Kosovo. Cet exposé, nous l'avons suivi avec la plus grande attention, tout comme la déclaration du Vice-Premier Ministre. Intervenant lors de la séance sur le Kosovo le 21 janvier dernier, ma délégation avait insisté sur la nécessité de capitaliser tous les signaux positifs qui ressortaient du rapport du Secrétaire général, afin de consolider les esquisses encore fragiles d'une renaissance des activités normales au Kosovo.

Nous avions alors indiqué que le renforcement de la sécurité, le désarmement de toutes les bandes armées et l'incitation au retour de toutes les minorités devaient constituer des actions prioritaires à entreprendre. Aujourd'hui, nous constatons que, grâce au dévouement de ces hommes et de ces femmes engagées au chevet du Kosovo, la mise en oeuvre de ces priorités, qui ont été intégrées dans l'action de M. Steiner, portent déjà des fruits. Les faibles signaux positifs qu'il fallait hier capitaliser se sont transformés aujourd'hui en éléments concrets, qui annoncent déjà le succès probable de l'action menée au Kosovo.

En effet, la formation d'un Gouvernement multiethnique, celle d'un Parlement tout aussi multiethnique, d'un service de police qui représente l'un des meilleurs exemples d'institutions multiethniques modernes, sont là pour confirmer cet état de choses. Ma délégation voudrait se féliciter de l'importance accordée à l'information, au retour des

personnes déplacées, aux personnes portées disparues, à l'intégration des minorités au sein des institutions et au dialogue interethnique pour la réconciliation. Elle se félicite également des efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de certains États comme l'Irlande et les États-Unis, en vue du renforcement des capacités des parlementaires du Kosovo. L'expérience et les enseignements que ces derniers pourront tirer du fonctionnement pratique des autres assemblées, ajoutées à leur sagesse et à une volonté résolue, pourrait inspirer une solution locale.

Peut-être que M. Steiner pourrait nous dire comment il envisage de contribuer au règlement du problème de la non-prise en compte des préoccupations des minorités au sein du Parlement. La création du Conseil économique et fiscal est un autre motif de satisfaction, tout comme les diverses initiatives en vue d'appeler et d'encourager les investissements privés et de développer le secteur bancaire.

Par ailleurs, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le renforcement de la légalité dans l'ensemble du territoire du Kosovo, dans la lutte contre l'insécurité et la criminalité sous toutes ses formes.

Ma délégation soutien le projet de coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée, qui ne peut cependant produire les résultats escomptés que si les services de police et de justice en pleine création ou restructuration répondent positivement aux espoirs placés en eux. Sur ce plan, la situation actuelle laisse augurer de lendemains prometteurs, bien qu'elle nécessite encore sur le plan judiciaire une coopération accrue des autorités de la République fédérale de Yougoslavie.

Si le bilan est globalement positif, si l'action de l'ONU au Kosovo est dans une phase de dynamique positive, il y a cependant lieu de rester vigilant, réaliste et pragmatique. En effet, le Secrétaire général, tout en se félicitant des résultats heureux enregistrés, n'a pas manqué de souligner ses préoccupations – c'est peut-être un grand mot, mais il s'agit de préoccupations quand même – sur la problématique de la délimitation exacte des attributions transférées et de celles qui sont réservées à son Représentant spécial.

M. Steiner, après les élections parlementaires et présidentielles, a dit qu'il estimait que le moment était venu dans le cadre de la phase nouvelle de l'opération des Nations Unies, de transférer progressivement l'autorité au sein du Kosovo aux institutions de l'Administration provisoire, sans que cela n'augure du futur statut politique de cette province.

Nous lui avons apporté notre soutien, à l'instar des autres membres du Conseil de sécurité. Cet appui nous le lui réitérons aujourd'hui encore, et nous invitons les autorités du Kosovo à respecter scrupuleusement les attributions telles que définies par le cadre constitutionnel. C'est l'unique voie pour faire progresser de façon harmonieuse et selon la programmation mise en place le processus en cours.

Le Secrétaire général a également souligné les difficultés dues aux restrictions budgétaires, particulièrement dans le secteur du retour des personnes déplacées et de la fonction publique. En ce qui concerne ce dernier secteur, nous voulons encourager tous les efforts déployés pour créer des conditions de recrutement attractifs, et prenant en compte les divers équilibres nécessaires. Nous pensons que sur le plan salarial, la prudence devrait être de rigueur, grâce à des projections intégrales au niveau de vie réel dans la région, ainsi que le rôle que l'on voudrait voir jouer le secteur privé.

Le retour à la normale au Kosovo sera un long processus, où la patience, la persévérance et surtout le doigté, seront les vertus nécessaires qui mèneront à l'objectif de l'arrimage du Kosovo, à la grande famille des Balkans, débarrassée des vieux démons de la haine, de la violence, et de la guerre.

Pour parvenir à cette étape ultime, il nous faudra encore passer par d'autres phases intermédiaires cruciales. Une de ces phases, c'est l'organisation des élections municipales prévues le 26 octobre prochain. C'est le lieu de dire notre appréciation pour le processus mis en place par la MINUK en vue de permettre une grande participation à ces élections, y compris celle des électeurs se trouvant en dehors du Kosovo, et tout cela dans l'ordre et la transparence.

À ce stade, ma délégation ne peut souscrire à toute idée qui entraverait le travail laborieux en cours en vue de la réconciliation de toutes les composantes de la population du Kosovo. Nous disons non à la « cantonisation » et la délégation du Cameroun lance un appel à toutes les composantes sociopolitiques au Kosovo pour qu'elles prennent part sans conditions à cette troisième phase électorale.

L'extension de l'autorité de la MINUK dans l'ensemble du Kosovo, notamment à Mitrovica, est la pérennisation des bonnes relations avec Belgrade et Skopje sont des aspects qui, à notre avis, méritent une attention particulière dans l'action de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo. Plus que jamais, le succès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo dépend de la coopération – coopération de toutes les composantes sociopolitiques du Kosovo – coopération de la République fédérale de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine – coopération enfin de la communauté internationale, notamment sur le plan financier.

Pour terminer, nous voulons une fois de plus nous féliciter de l'engagement et de l'efficacité dont fait preuve M. Steiner depuis son arrivée à la tête de la MINUK. Ces initiatives, à l'instar de l'établissement des critères de mesure des progrès réalisés, pourraient entrer dans le registre des meilleures pratiques opérationnelles de notre Organisation. Nous réitérons aussi nos remerciements et nos encouragements à toutes les organisations internationales et aux éléments de la MINUK qui, quotidiennement, oeuvrent sur le terrain pour qu'advienne au Kosovo la paix des coeurs.

M. Doutriaux (France) : Je voulais remercier M. Michael Steiner, pour l'excellent exposé qu'il vient de nous faire et je voulais saluer également la présence parmi nous de M. Nebojša Čović, Premier Ministre adjoint de Serbie et président du Centre de coordination conjoint yougoslave et serbe pour le Kosovo.

Le Danemark s'exprimera ultérieurement au nom de l'Union européenne, aussi je limiterai mon propos à quelques points.

Le bilan positif que nous avions pu constater, en avril dernier, lors du dernier passage à New York de M. Steiner se confirme. La phase actuelle est déterminante dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et les progrès réalisés nous permettent ainsi un bon espoir de voir les efforts de paix de la communauté internationale se concrétiser et se traduire dans les faits. Les principes identifiés par le Représentant spécial nous donnent un bon étalon pour mesurer le chemin parcouru – en particulier pour la mise en place d'institutions provisoires, efficaces et démocratiques, réalisant une intégration pluriethnique conformément à la résolution 1244 (1999); la primauté du droit; la liberté de circulation et le droit au retour des réfugiés; la réduction des effectifs du Corps de protection du Kosovo (KFOR); l'instauration d'une relation positive avec Belgrade; le développement de la coopération régionale; et le développement économique, tout ceci sont des principes à partir desquels on peut mesurer les progrès accomplis.

Or, des progrès considérables ont été enregistrés ces derniers mois, depuis la mise en place du Gouvernement de coalition de mars, et la mise en place d'institutions démocratiques. Il est encourageant de voir s'engager à la fois le mouvement de transfert de certaines attributions de la MINUK aux autorités exécutives et, en parallèle, le processus législatif lancé et qui se poursuit graduellement, par exemple par l'adoption, le 4 juillet, de la résolution concernant le retour des réfugiés et personnes déplacées. Ce texte est un pas positif important dont l'esprit doit donner le ton pour le travail futur de l'Assemblée du Kosovo.

Les prochaines élections municipales donneront l'occasion de renforcer encore la base démocratique des institutions provisoires, en offrant une nouvelle possibilité de participation aux communautés qui étaient restées à l'écart du scrutin précédent d'octobre 2000. Ce doit être un des objectifs essentiels de la Mission des Nations Unies dans les prochains mois.

Au Kosovo, la primauté du droit, le développement économique et la création d'une société égale pour tous et pour toutes les communautés, constituent des impératifs liés. Il faut progresser de pair dans ces trois domaines, pour qu'un avenir multiethnique durable puisse y être construit.

Il faut se réjouir aussi des progrès enregistrés dans le dialogue interethnique, qui, malgré le nombre encore modeste de retours durables de réfugiés et personnes déplacées, laisse un bon espoir de voir avancer le processus de réconciliation entre les communautés. Parallèlement, l'élucidation du sort des personnes portées disparues reste indispensable. Un tel effort est crucial pour les populations et permettra de mieux « tourner la page » sur le passé. Les retours des personnes déplacées seront également facilités par une plus grande liberté de circulation sur le territoire du Kosovo et les progrès enregistrés dans les relations de la MINUK avec Belgrade conformément au document commun du 5 novembre 2001. Tout ceci facilitera également les retours. La lutte efficace contre la criminalité est une autre condition et les récentes

arrestations opérées par la MINUK sont un bon signal à cet égard.

Il convient de rappeler également la nécessité pour la MINUK d'étendre et de maintenir son autorité dans l'ensemble du Kosovo et de conserver pleinement ses attributions, autres que celles qui sont transférées aux institutions locales conformément au cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire au Kosovo : cela doit s'appliquer à Mitrovica, où nous saluons les efforts de la MINUK et de la KFOR pour poursuivre une approche globale et graduelle, en concertation avec les autorités de Belgrade, afin de démanteler les structures parallèles; cela vise aussi les relations extérieures du Kosovo, qui restent du seul ressort de la MINUK et du Représentant spécial, M. Steiner.

L'approfondissement des relations de la MINUK notamment avec Belgrade et Skopje, décrit dans le rapport du Secrétaire général, mérite à cet égard d'être encouragé. Le développement de la coopération régionale dans l'esprit du Sommet de Zagreb doit aussi recueillir notre plein soutien. De manière générale, toutes les communautés ont un intérêt majeur à respecter l'autorité de la MINUK, afin de garantir le bon déroulement du processus d'autonomie provisoire dans le respect de la résolution 1244 (1999).

Enfin, je voudrais saluer la bonne coopération qui se poursuit sur le terrain entre la MINUK et la KFOR.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Représentant spécial Steiner des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du mandat établi par la résolution 1244 (1999) et dire à quel point j'apprécie la présence du Premier Ministre adjoint de la Serbie, M. Čović et son exposé de ce matin.

Nous avons entendu deux exposés très intéressants qui nous ont permis de beaucoup apprendre au début de la discussion et, que l'on considère que le verre est à moitié vide ou à moitié plein – ou, peut-être à un quart plein et aux trois-quarts vide, en l'occurrence – il ressort clairement de ces exposés qu'il y a beaucoup de points communs face aux objectifs qui sont les nôtres. Cela est positif. Il est également clair qu'il y a des progrès encourageants sur plusieurs fronts, notamment en ce qui concerne les critères de bonne gouvernance présentés ici il y a trois mois.

Ces premiers progrès et ces perspectives d'avenir favorables démontrent la sagesse d'une démarche qui fait passer les normes d'une bonne gouvernance avant toute discussion sur les questions de statut politique.

Comme l'ont noté dans leurs commentaires aussi bien M. Steiner que le Premier Ministre adjoint – même s'ils l'ont fait de différente manière – pour que nous réussissions au Kosovo, il faut que le peuple du Kosovo fasse abstraction de son histoire pleine de difficultés et passionnée. Ce processus semble avoir été entamé.

Les États-Unis ont toujours estimé que l'un des éléments essentiels pour assurer ce succès sera de persuader tous les éléments de la population que les institutions publiques gouverneront de façon démocratique et qu'elles respecteront toutes pleinement la loi. Cela semble également commencer à présent.

Nous sommes encouragés par les progrès continus réalisés dans le renforcement des tribunaux afin de veiller à ce que toutes les personnes ayant commis des crimes soient traduites en justice. Nous nous félicitons de la nomination de juges supplémentaires de toutes nationalités et de l'accord qui a été passé pour assurer l'augmentation du nombre de juges et de procureurs serbes.

L'arrestation dont on a beaucoup parlé et la poursuite judiciaire de personnes ayant commis des crimes à motivation ethnique est aussi un élément encourageant et le Service de police du Kosovo s'est acquitté de sa tâche bien mieux qu'on ne l'aurait imaginé. Il compte dans ses rangs un nombre remarquable de femmes et de minorités et, avec l'accord de la Force de Mitrovica, il jouera peut-être maintenant le rôle qui convient pour assurer la liberté de mouvement et la sécurité de la population civile des deux côtés du fleuve.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire à Mitrovica et nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour aller de l'avant.

Nous sommes encouragés par les progrès sur le front politique également. Il est approprié, je crois, que la première loi approuvée par l'Assemblée concerne les pensions, question socioéconomique fondamentale. Les élections municipales qui doivent se dérouler en automne permettront à tous les Kosovars de participer

au gouvernement autonome du Kosovo et, même si les progrès ne sont pas égaux dans tout le pays, nous voyons de nouveaux partis politiques apparaître de toutes parts sur l'échiquier politique et une tolérance accrue qui permettra de jeter des ponts entre les communautés.

Enfin, je dirai quelques mots en ce qui concerne les retours. Mon Gouvernement s'est prononcé fortement en faveur des retours durables. Nous continuons de penser que, pour réussir sur ce point difficile, il faudra une planification rigoureuse et des ressources considérables et nous apprécions beaucoup ce qu'a fait la MINUK en établissant les documents que M. Steiner nous a distribués ce matin. Nous nous félicitons des progrès qui commencent à être réalisés.

Les États-Unis ont fourni près de 8 millions de dollars aux organisations non gouvernementales et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour cela et nous encourageons tous les donateurs à voir comment continuer d'appuyer ce processus. Des difficultés de financement ont amené certaines institutions de l'ONU à envisager de quitter le Kosovo, ce qui pourrait sérieusement compromettre ce que la MINUK essaie de faire en ce qui concerne les retours.

Mon gouvernement a engagé des ressources importantes pour financer une grande variété d'initiatives, y compris le Service de police du Kosovo, le Corps de protection du Kosovo, les tribunaux du Kosovo et les retours durables. Il faut encore relever d'énormes défis au Kosovo mais les donateurs doivent être prêts à faire face à tous les problèmes, si difficiles soient-ils.

Je voudrais terminer en disant que nous appuyons pleinement les efforts de M. Steiner et de la MINUK et que nous nous attendons à la poursuite des progrès dans les mois à venir pour la mise en oeuvre du mandat de la MINUK.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au Premier Ministre adjoint M. Čović. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner, de son exposé et rendre hommage aux efforts inlassables qu'il déploie avec son personnel pour appliquer la résolution 1244 (1999) et atteindre les critères fixés, notamment en ce qui concerne l'état de droit, les droits des minorités et le retour des personnes déplacées. Je ferai quelques brèves remarques sur ces points.

La Norvège se félicite de la signature le 8 juillet à Belgrade des protocoles entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Ministère serbe de la justice sur le retour de 40 juges et procureurs serbes du Kosovo dans la province. Il s'agit, à notre avis, d'une mesure positive dans le renforcement de l'état de droit au Kosovo, ainsi que dans le renforcement de la coopération pratique et concrète entre Pristina et Belgrade. En outre, cela pourrait contribuer à renforcer la confiance des Serbes du Kosovo dans les efforts de la communauté internationale.

La Norvège se félicite du premier grand retour organisé de personnes déplacées serbes, qui doit commencer dans les municipalités de Pec et de Klina. Bien que les perspectives soient assez sombres en ce qui concerne le retour effectif des personnes déplacées et des réfugiés au Kosovo, il est encourageant de constater qu'au cours des six premiers mois de 2002, il y a eu plus de retours que de départs. Nous appuyons pleinement le fait que le Représentant spécial accorde la plus haute importance à cette question.

La Norvège aimerait souligner l'importance de la coordination entre les organisations qui participent aux opérations de retour. La crise actuelle de financement que connaît le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la menace qui en découle pour la poursuite de l'opération du HCR au Kosovo illustre bien mon propos.

Nous voudrions encourager la MINUK, le HCR, le Centre de coordination pour le Kosovo et les autorités de Belgrade et de Pristina à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour coordonner leurs efforts en vue d'assurer le retour. La communauté internationale doit pour sa part veiller à ce que le HCR dispose du financement nécessaire pour cette tâche très importante.

Nous regrettons plusieurs incidents malheureux qui se sont produits au Kosovo au cours des dernières semaines. Le 14 juillet, environ 80 Albanais du Kosovo ont tenté d'empêcher une centaine de Serbes du Kosovo – y compris l'évêque Artemije – de tenir une cérémonie religieuse dans le monastère orthodoxe en ruines de Zociste. Cela a été suivi de deux tentatives d'incendie criminel contre les vestiges du monastère.

Autre revers : l'apparition d'affiches d'incitation à la haine à Pristina, à Pec et à Mitrovica. Ces affiches montrent un soldat serbe en train de trancher la gorge d'un garçon albanais avec le texte «Non au retour au Kosovo des criminels». Il est clair que de telles affiches sont des actes bien organisés de propagande politique visant à saper la réconciliation entre les communautés et la normalisation des relations interethniques au Kosovo.

Il faut que les dirigeants politiques du Kosovo adoptent une position de principe ferme contre les actes d'intolérance, de discrimination et contre les comportements criminels.

Enfin, la Norvège se félicite de l'organisation d'élections locales en Serbie du sud et espère qu'elles contribueront à la stabilité régionale. Ces élections pourront non seulement renforcer la stabilité des municipalités du sud de la Serbie mais aussi celle de la région tout entière si leurs résultats sont respectés par toutes les parties.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux, nous aussi, de souhaiter la bienvenue à MM. Steiner et Čović à cette séance du Conseil de sécurité.

Leur participation nous garantit que notre discussion sera fructueuse et professionnelle car c'est toujours le cas lorsqu'ils y participent.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) présente un tableau complet de la situation dans cette partie de la République fédérale de Yougoslavie. Nous souscrivons aux principales évaluations et conclusions du rapport. Dans le même temps, nous pensons que la situation au Kosovo est plus complexe et problématique. Nous sommes d'accord pour dire qu'on peut aujourd'hui noter avec satisfaction des progrès réels dans l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et nous nous réjouissons de la normalisation de la vie au Kosovo. Il est justifié de dire que la Mission a été couronnée de succès comme on peut le voir principalement dans l'approfondissement du dialogue avec Belgrade, dans les avancées réalisées pour résoudre le problème de Mitrovica et dans la participation de plus en plus pratique des communautés serbes au prochaines élections municipales. Il est important de régler la question de la participation des Serbes dans le Service de police du Kosovo au nord du territoire.

Les efforts de la MINUK pour encourager les Kosovars possédant des compétences juridiques à travailler dans les institutions judiciaires du Kosovo constituent également des mesures appropriées. À cet égard, nous apprécions au plus haut point les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Steiner, pour donner de l'élan à cette tendance positive. Il convient également de noter que la MINUK a réalisé des progrès dans la formation des institutions provisoires du gouvernement autonome. Le gouvernement a été formé et il fonctionne; les ministres serbes, le Président et l'Assemblée fonctionnent également.

Dans le même temps, indépendamment des déclarations en faveur d'une société pluriethnique, dans la pratique, les institutions continuent d'ignorer les intérêts des minorités. L'exclusion – du fait de la position de la majorité albanaise – de toute référence à l'Université du Kosovo septentrional de la loi sur l'enseignement supérieur adoptée par l'Assemblée, le 25 juillet, en est l'illustration la plus récente. Sur les recommandations de la MINUK, la Coalition pour le retour a mis au point un mécanisme de protection des minorités conformément au cadre constitutionnel. Dans l'intérêt d'un règlement approprié, les parties albanaises devraient montrer plus de respect pour les droits des communautés. Cela est particulièrement vrai compte tenu des prochaines élections.

Nous nous félicitons des contacts plus réguliers entre le Représentant spécial et les dirigeants de la Coalition pour le retour afin de discuter des problèmes de la communauté serbe du Kosovo. Nous pensons que le dialogue entre M. Steiner et le dirigeant du Centre de coordination yougoslave, M. Čović, est productif. Ils devraient bientôt achever les travaux en vue d'un accord qui inclura la reconnaissance des plaques minéralogiques des voitures de la MINUK par les autorités yougoslaves. Les parties ont commencé à examiner la question de la décentralisation du système local d'autogestion au Kosovo.

Il est important que la MINUK prenne des mesures pour renforcer l'ordre public. L'arrestation d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo est une mesure positive à cet égard. Depuis le début de l'année, trois dossiers ont été ouverts, impliquant 17 personnes, y compris des membres du Corps de protection du Kosovo et du Service de police

du Kosovo. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le fait que les actions du Corps de protection du Kosovo à l'encontre de la présence internationale ont suscité une vive réaction. Des tentatives ont été faites pour discréditer les travaux de la présence internationale. Tout le monde sait que le Corps de protection du Kosovo est toujours une organisation paramilitaire, avatar de l'Armée de libération du Kosovo.

En conséquence, nous ne comprenons pas la position de la KFOR qui appuie pour ainsi dire le statut du Corps de protection du Kosovo. Comment expliquer autrement le fait qu'il y ait eu, en juin, en présence des dirigeants de la KFOR, une cérémonie d'attribution de grades militaires aux membres du Corps de protection du Kosovo, y compris celui de général? Je dois dire que cette cérémonie ne ressemblait guère à une activité civile.

Nous ne saurions ne pas évoquer les problèmes qui continuent de se poser dans le domaine du processus de règlement. Les questions d'autogestion locale demeurent compliquées. La question du statut des organes locaux doit être réglée afin de promouvoir le respect des droits des minorités.

S'agissant des réfugiés – M. Steiner et M. Čović ont tous deux attiré l'attention sur cette situation – les chiffres concernant les retours des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo montrent qu'environ 1000 personnes sont rentrées dans la province au cours des six premiers mois de l'année. Les Serbes ne représentent pas même la moitié de ce chiffre. Il y a eu dans le même temps une vague de départs. En conséquence, à ce stade, il est difficile de parler de progrès réels dans ce domaine. Il n'est tout simplement pas possible de parler de la création d'un Kosovo multinational et démocratique si la question des réfugiés n'est pas réglée.

Cette absence de progrès s'explique principalement par le manque de sécurité réelle pour toutes les communautés nationales. Les non-Albanais rencontrent également des problèmes importants en ce qui concerne leur liberté de circulation. Le rapport du Secrétaire général mentionne – et cela n'est pas un hasard – des incidents spécifiques, qui ne sont pas isolés, pendant lesquels on a jeté des pierres contre les voitures des Serbes du Kosovo. Il y a d'autres exemples de ce type d'actes.

Dans le contexte du règlement du Kosovo, il convient également de tenir compte de plusieurs facteurs extérieurs. L'une des tâches du Représentant spécial est notamment de mener des activités préventives politiques avec les représentants des Albanais du Kosovo s'agissant de la démarcation de la frontière yougoslavo-macédonienne. Nous pensons que, dans l'ensemble, les relations extérieures des institutions provisoires du Gouvernement autonome du Kosovo doivent correspondre strictement au cadre constitutionnel provisoire et respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Il conviendra pour ce faire de prendre des mesures préventives et d'assurer le suivi des activités des institutions de la province et de ses représentants par la MINUK et par M. Steiner.

Nous estimons qu'il importe de renforcer cette dynamique positive qui est apparue récemment dans les Balkans. Il y a eu un dialogue fructueux entre la Serbie et le Monténégro, un progrès graduel du règlement en Macédoine, une normalisation continue des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et la Croatie et également des progrès réalisés dans le cadre d'autres processus. Cela devrait permettre, nous en sommes convaincus, un progrès déterminant vers le règlement global de la situation au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire quelques observations en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure le Danemark au nom de l'Union européenne, et qui définit nos priorités collectives sur la base de la résolution 1244 (1999). Avec nos partenaires européens, nous souscrivons à l'analyse que fait le Secrétaire général sur l'importante progression constatée au cours de la période à l'examen. Certes, il reste encore beaucoup à faire mais les progrès enregistrés nous permettent au moins de voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

Nous souscrivons toujours aux priorités fixées par le Représentant spécial pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous le remercions de sa déclaration et de son exposé très détaillé de ce matin, qui nous permet un éclairage utile sur l'évolution de la situation. Nous appuyons l'excellent travail réalisé sur

le terrain par la Force de paix au Kosovo (KFOR), qui effectue un travail tout à fait fondamental sur le plan de la sécurité. Nous remercions vivement, également, le Vice-Premier Ministre de sa déclaration de ce matin. Nous nous félicitons de le voir collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions qui posent encore problème à la communauté serbe.

Le renforcement de la primauté du droit, la relance économique et la mise en place de conditions qui permettront le retour durable des personnes déplacées restent les grandes tâches de l'avenir immédiat. Le Royaume-Uni se félicite des informations que nous venons de recevoir sur la mise en oeuvre des critères de mesure des progrès réalisés. C'est un exercice auquel nous souscrivons totalement et nous attendons avec intérêt les prochaines mises à jour sur ce sujet.

Nous saluons la détermination mise par M. Čović dans le règlement systématique des différentes questions kosovares. Nous nous félicitons des accords récents entre Belgrade et la MINUK au sujet de l'intégration de juges serbes dans les structures judiciaires de la MINUK – c'est un bon exemple de concrétisation sur le terrain des engagements pris et nous espérons que cette tendance se confirmera. C'est également une bonne façon de lutter contre les structures parallèles

Il nous semble capital que le Kosovo développe de bonnes relations avec les pays de la région, ne serait-ce que dans l'intérêt du commerce et de la prospérité, mais l'Assemblée du Kosovo doit respecter en toutes circonstances les clauses de la résolution 1244 (1999) et le cadre constitutionnel. Le Représentant spécial a eu tout à fait raison de déclarer nulle et non avenue toute décision prise par l'Assemblée en dehors de ses compétences.

Nous avons écouté avec attention ce qu'a dit M. Steiner au sujet de l'économie kosovare et nous prenons note de sa demande de crédits pour relancer l'économie, qui demande une réflexion et un examen plus approfondis. C'est une question que nous examinerons avec plaisir, de concert avec nos partenaires européens. Pour la suite des événements, nous sommes également d'accord avec le précepte qu'il a énoncé : le respect des normes prime le statut, et c'est dans cet ordre qu'il faut procéder.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité, en donnant la parole aux orateurs souhaitant s'exprimer au titre de l'article 37.

J'invite la représentante du Danemark à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais remercier le Vice-Premier Ministre serbe, M. Nebojša Čović, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Michael Steiner, de leurs déclarations. L'exposé du Représentant spécial et le rapport du Secrétaire général confirment l'impression que les progrès se poursuivent au Kosovo depuis le dernier exposé de M. Steiner au Conseil de sécurité, il y a trois mois. Mais seul un effort soutenu de toutes les parties est à même d'assurer la pleine application de la résolution 1244 (1999). La communauté internationale s'est chargée de garantir la stabilité et le développement du Kosovo à long terme et l'Union européenne reste fermement attachée à cet objectif.

La mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) repose notamment sur la création d'une culture fondée sur la primauté du droit. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, une étape importante a été franchie au cours de cette dernière période, avec la formation, notamment, du Gouvernement multiethnique du Kosovo. Nous avons pris note des relations constructives établies entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les institutions provisoires. Au cours des deux dernières années, le Kosovo a oeuvré avec succès à la mise en place d'un climat politique plus ouvert. Cette tendance doit se poursuivre.

Il importe au plus haut point que les membres de toutes les communautés, y compris de celles qui avaient boycotté les élections de 2000, participent aux élections municipales du 26 octobre prochain. Nous nous réjouissons par conséquent de ce que l'achèvement récent de la période d'enregistrement des entités politiques ait donné des indices encourageants

d'une participation accrue des communautés minoritaires. L'Union européenne appuie totalement les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de garantir des élections libres et équitables et nous sommes certains que les autorités de Belgrade renouvelleront leur appel de l'an dernier en faveur de la participation des Serbes du Kosovo au processus électoral.

Le Cadre constitutionnel opère une nette distinction entre les responsabilités transférées aux institutions provisoires et celles qui sont réservées au Représentant spécial. Nous appuyons pleinement la réaction énergique du Représentant spécial concernant les questions portant sur les responsabilités en matière de relations internationales. Il est naturel que les institutions provisoires s'intéressent à des questions qui ont une incidence sur la situation au Kosovo, mais elles doivent se concentrer sur les questions qui relèvent de leur compétence. L'Union européenne note avec satisfaction que des directives ont maintenant été données aux institutions provisoires d'administration autonome sur la conclusion d'accords avec les gouvernements et les organisations internationales.

La participation des minorités est indispensable pour le bon fonctionnement et la légitimité du système judiciaire kosovar. L'Union européenne se félicite, par conséquent, de l'accord récent intervenu entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie en vue d'assurer la participation des Serbes kosovars au système judiciaire multiethnique. Nous espérons que la MINUK s'efforcera d'accroître encore le nombre de juges et de procureurs issus des groupes minoritaires.

L'Union européenne est vivement préoccupée de la lenteur avec laquelle se poursuivent les retours au Kosovo. Par conséquent, nous nous félicitons avec le Secrétaire général de l'émergence d'un climat plus favorable à l'acceptation des rapatriés au sein des collectivités locales, et ce grâce à la détermination de la MINUK à assurer des retours durables dès cette année. L'accélération des rapatriements est liée en grande partie à la présence des fonds nécessaires ainsi qu'à la présence continue au Kosovo du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. L'adoption par l'Assemblée au début de ce mois d'une résolution sur les droits des communautés et les conditions de retour permettra, nous l'espérons, d'accélérer le processus. Le fait qu'aucun cas grave de voies de faits à motivations ethniques n'ait été déclaré récemment mérite également d'être souligné, de même que l'amélioration de la liberté de circulation des Serbes.

L'absence d'informations sur le sort des parents disparus, qui met à rude épreuve toutes les communautés du Kosovo, représente un obstacle essentiel à la réconciliation. Nous saluons et appuyons par conséquent tous les efforts déployés par le Représentant spécial, M. Steiner, à cet égard.

De plus, l'Union européenne exhorte les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à continuer de coopérer avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

La situation à Mitrovica reste une cause de préoccupation importante pour l'Union européenne. Les structures parallèles illégales créées à Mitrovica et dans le nord du Kosovo devraient être démantelées, et la pleine autorité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) devrait être restaurée. Nous appelons les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à poursuivre sa coopération avec la MINUK pour s'assurer que Mitrovica intègre pleinement la société et l'administration du Kosovo.

L'Union européenne encourage aussi les progrès réalisés dans le dialogue global entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, sur la base du document commun établi entre elles, en application de la résolution 1244 (1999).

Dans cette déclaration, j'ai évoqué la plupart des domaines pour lesquels des critères à respecter ont été fixés. Comme l'a dit M. Steiner lorsqu'il a pris la parole au Conseil, en avril dernier, ces critères représentent les attentes soumises aux dirigeants du Kosovo et au public. Si nous voulons qu'il aboutisse, le processus doit représenter un réel effort de la part de la MINUK et des institutions provisoires en vue d'établir de concert un plan de campagne pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l' ex-République yougoslave de Macédoine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nikolov (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais remercier M. Steiner de son exposé utile. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements pour l'exposé présenté par le Vice-Premier Ministre

M. Čović. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République de Macédoine se félicite des efforts et des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour améliorer la situation au Kosovo et en République fédérale de Yougoslavie. Nous pensons que les évolutions positives ainsi que tout le processus de stabilisation de la situation au Kosovo continueront à l'avenir grâce à nos travaux communs en vue de créer une société multiethnique et des institutions démocratiques, et de procéder à la consolidation de l'économie, à la réalisation de progrès notables dans le domaine de la sécurité, au renforcement de l'état de droit, à la réforme du système judiciaire, à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ainsi qu'à la lutte contre la criminalité et la violence, entre autres. À cet égard, nous nous félicitons également de la liste des critères récemment mise en place; c'est un concept élaboré par le Secrétaire général et le Représentant spécial dont nous pensons qu'il est d'une grande importance pour la promotion du processus de démocratisation au Kosovo.

Afin de faciliter le déplacement des citoyens du Kosovo vers la République de Macédoine, le Gouvernement de cet État a récemment éliminé les visas pour les personnes détentrices de titres de voyage de la MINUK, et il a pris la décision de reconnaître les plaques d'immatriculation attribuées par la MINUK. Parallèlement, des efforts intensifs ont été faits pour trouver des modalités pratiques en vue de donner des permis temporaires aux citoyens kosovars qui possèdent des pâturages sur le territoire de la République de Macédoine, ainsi qu'aux ressortissants de cette dernière qui possèdent des terres au Kosovo. Cela a été fait pour faciliter leurs déplacements dans la zone frontalière et pour faciliter la culture des terres.

Le protocole sur la coopération en matière de police en est au dernier stade avant la signature. D'autres accords concernant les douanes et les transports par bus sont en cours de préparation. Le Gouvernement a aussi décidé d'ouvrir un nouveau point de passage frontalier, Tanusevci-Kodra Fura, entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie. De plus, les autorités macédoniennes ont établi un solide canal de communication avec la MINUK pour les consultations sur toutes les questions susmentionnées, en vue de trouver des solutions pratiques. Néanmoins, le comité d'experts mixte mentionné au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2002/779) n'a jamais été créé.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter une fois de plus de la réaction rapide et efficace du Représentant spécial M. Steiner à propos de la déclaration des autorités locales kosovares portant renonciation de procéder à la démarcation des frontières entre la République de Macédoine et la République fédérale de Yougoslavie. La République de Macédoine a la conviction que l'ONU et la communauté internationale poursuivront leurs efforts afin d'empêcher toute activité pouvant conduire à déstabiliser la région frontalière ou la région dans son entier. À cet égard, le rôle de la MINUK, dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité 1244 (1999), et du Représentant spécial sont de la plus haute importance pour empêcher les initiatives qui auraient des conséquences néfastes sur la sécurité régionale, mais aussi pour prévenir les initiatives qui pourraient porter atteinte à la réputation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer une fois de plus la ferme position du Gouvernement de la République de Macédoine quant à la mise en oeuvre des solutions offertes aux problèmes qui se posent à la population locale, afin de faciliter la communication entre la population des deux côtés de la frontière, dans le plein respect de l'accord de démarcation de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : La délégation albanaise se félicite de la présence à cette séance du Représentant spécial du Secrétaire général M. Steiner, et elle le remercie pour son exposé. Nous appuyons également le rapport du Secrétaire général sur l'activité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Tout particulièrement, nous souhaiterions rendre hommage à l'activité considérable déployée par la MINUK ainsi qu'à la vision et au grand dévouement dont a fait preuve le Représentant spécial du Secrétaire général M. Steiner pour orienter la MINUK dans le processus de création d'une société ouverte et démocratique au Kosovo – une société capable de respecter tant la

volonté du peuple et son aspiration profonde à faire partie de l'Europe que ses institutions démocratiques.

La direction remarquable de la MINUK et du Représentant spécial M. Steiner a fourni des résultats concrets, sur la voie de la création d'institutions démocratiques fonctionnelles et de l'établissement de l'état de droit, de la décentralisation, d'une économie de marché et de la lutte contre le crime organisé. Elle a aussi contribué à la création d'une société démocratique ouverte et multiethnique, au sein de laquelle personne ne se trouve au-dessus de la loi et où, surtout, les Albanais, les Serbes, les Bosniaques et d'autres peuvent vivrent et travailler ensemble, et partagent la responsabilité du pays qui leur appartient à tous – un Kosovo uni et démocratique au sein de l'Europe démocratique.

L'importante contribution de la MINUK et de la Force de maintien de la paix au Kosovo depuis le tout début de leurs activités démontre la volonté de la communauté internationale de s'efforcer de faire du Kosovo une réussite. Aujourd'hui, les institutions démocratiques et représentatives du Kosovo ont organisé brillamment des élections générales à son Parlement et à ses administrations locales, et elles ont remis sur pied un système éducatif au sein duquel 420 000 élèves fréquentent 120 écoles, et 50 000 étudiants vont à l'Université.

Le Kosovo a entamé des travaux pour construire dans un avenir proche des infrastructures et un réseau de télécommunications, et pour remettre sur pied les sources d'énergie. Le Kosovo étend ses relations économiques, sociales et commerciales avec les pays des Balkans, poursuivant son chemin vers l'intégration à l'Europe du Sud-Est, à titre de préalable à son intégration future au sein d'une Europe unie.

La mise en place des principes présentés au Conseil ici-même par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Steiner – à savoir la création d'institutions démocratiques fonctionnelles, la pratique institutionnelle de la primauté du droit, la liberté de circulation pour tous, partout, et le retour et l'intégration des personnes déplacées, la relance de l'économie kosovare et la sauvegarde des droits de propriétés – sont les conditions nécessaires qui mèneront le Kosovo sur la voie de l'Europe. Ces principes représentent le fardeau le plus lourd en ce qui concerne l'impulsion à donner à la volonté du peuple afin qu'il prenne la bonne direction.

À l'évidence, tous ces résultats positifs sont obtenus dans un environnement où les différentes parties ne se font pas encore confiance, où le passé tragique continue de projeter son ombre sur l'avenir, où le Kosovo est encore considéré par certains comme faisant partie de scénarios nationalistes visant à conquérir un pouvoir politique. En outre, les structures parallèles et les groupes paramilitaires dans le nord du Kovoso essaient de compromettre l'établissement d'une société multiethnique. De même, les politiques traditionnelles et la mentalité de méfiance qui règne dans les Balkans continuent de prendre en otages les parties opposées, en les empêchant de voir dans l'avenir une réalité positive, irréversible qui servira la cause de la stabilité et de la paix régionale, et jettera les bases d'une région prospère et intégrée.

C'est pourquoi, le Gouvernement albanais continuera d'appuyer la MINUK et le Représentant spécial du Secrétaire général, afin qu'ils s'acquittent avec succès de leur tâche. La délégation albanaise a demandé, lors d'une séance préalable du Conseil de sécurité, que les représentants légitimes des institutions démocratiques du Kosovo soient présents à cette réunion, où l'on examine l'avenir de leur société.

Nous saluons l'initiative de M. Steiner, qui a invité un groupe de représentants de l'Assemblée du Kosovo à assister à la réunion d'aujourd'hui. Malheureusement, cette initiative clairvoyante a été sciemment mal interprétée dans les limites de certains intérêts étroits. Nous sommes d'avis que le Représentant spécial du Secrétaire général doit continuer d'insister sur la présence des représentants légitimes du peuple kosovar dans cette instance.

M. Čović *(parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation)* : Je souhaiterais réagir à certaines remarques qui ont été faites. Tout d'abord, je voudrais vous remercier des aimables paroles que vous m'avez adressées ainsi qu'au Gouvernement de la République de Yougoslavie.

Je voudrais dire que le retour ne peut pas être l'un des 30 projets que l'on est en train de mettre en oeuvre. La situation des personnes déplacées en Yougoslavie est très difficile, en fait, elle est dramatique. Nous avons près de 700 000 réfugiés et personnes déplacées. Nous avons à deux reprises réussi à empêcher que des personnes n'érigent des barricades sur les routes du Kosovo. Nous pensons véritablement qu'un appui financier est nécessaire à cet égard. J'approuve la

suggestion de la Norvège, à savoir que nous devrions coordonner nos efforts concernant le retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija.

En ce qui concerne les principes, nous leur avons donné notre plein appui, lorsque M. Steiner les a proposés, et nous continuons de les appuyer. Nous aimerions les améliorer, et l'amélioration maximale à ce propos serait l'inclusion d'une dimension temporelle, l'inclusion du facteur temps dans leur mise en oeuvre. Je me félicite de l'opinion selon laquelle nous ne devrions pas parler du statut définitif du Kosovo-Metohija avant d'être parvenus à mettre en oeuvre certains principes.

Mitrovica a été mentionnée à plusieurs reprises, et il s'agit là d'un problème pour nous tous. Cela étant, nous faisons des progrès lentement à cet égard, et je suis sûr que vous comprenez tous les éléments qui ont été présentés par la délégation yougoslave.

Tout ce que nous avons réalisé, nous l'avons fait non pas sous la pression mais par agrément. Nous allons résoudre les problèmes de Mitrovica et nous continuerons de réaliser des progrès. Cependant, j'aimerais faire une suggestion. L'utilisation des termes « bandits » ou « gangs » n'est pas appropriée pour parler de quelque groupe que ce soit. J'ai eu la possibilité de m'asseoir à une table avec des anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo dans le sud de la Serbie, et je n'ai jamais utilisé le terme de « bandits ». La raison tenait à ce que je voulais résoudre le problème. Ceci était le cas, même si ces personnes étaient d'un niveau d'instruction inférieur par rapport aux personnes qui se trouvent sur le pont à Mitrovica. Il s'agit d'un problème que nous avons hérité de la Yougoslavie. Mais les structures parallèles et les « guetteurs des ponts » sont des conséquences de la peur et de la violation des droits fondamentaux des Serbes au Kosovo-Metohija. Je suis heureux que nous réalisions des progrès tous les jours.

En ce qui concerne la Macédoine, nous sommes très heureux qu'il y ait eu des progrès, et nous espérons que la Macédoine respectera l'Accord de délimitation et de démarcation de la frontière. Nous pensons qu'il s'agit d'une tâche très importante.

Enfin, je vous suis reconnaissant de votre appui, mais je ne suis pas venu ici au Conseil de sécurité pour écouter vos louanges. Ce serait plutôt à moi de faire ce travail. Je ferai des efforts réels pour continuer de réussir dans ma tâche, avec votre aide. J'aime les compliments, mais nous ne pouvons pas vivre que de compliments. Un verre à moitié vide, ou à moitié plein, ne suffira pas à étancher votre soif. Il y a beaucoup de personnes qui ont des problèmes. Je vois qu'il y a des Serbes, des Albanais, des Rom, des personnes appartenant à des communautés ethniques différentes, et j'ai été très heureux de voir qu'un certain nombre de pays de la région avaient été inspirés par ce que nous faisions au Kosovo-Metohija. Je suis très heureux que nos efforts soient utilisés en tant que modèles pour résoudre les problèmes existant dans d'autres régions. Je suis à la disposition de ces pays pour les aider. Et je suis sûr que la MINUK agira de la même façon.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de m'avoir permis d'intervenir au Conseil de sécurité. J'espère que nous pourrons bientôt nous retrouver, et que nous pourrons parler du facteur temps de ces problèmes.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le Premier Ministre adjoint de ces précisions et pour l'expression de son engagement sans faille. Je donne maintenant la parole à M. Steiner pour qu'il réponde aux observations et aux questions posées.

M. Steiner *(parle en anglais) :* Je vais m'efforcer de répondre le plus rapidement possible aux nombreuses questions.

Le premier point concerne le retour. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue quelques éléments fondamentaux. 1999 remonte seulement à trois ans.

Vous vous souviendrez peut-être que si la communauté internationale est intervenue, d'abord en tant que présence militaire puis en tant que présence civile, c'est parce que la plupart des Kosovars ont été chassés. Il faut comprendre qu'il faudra un certain temps avant que le retour ne devienne possible. Ce n'est pas seulement parmi les minorités qu'il y a eu des personnes déplacées mais aussi parmi la majorité. Il faut donc un certain temps. Nous avons un exemple encourageant avec la Bosnie-Herzégovine. Lorsque nous avons pris l'initiative des retours en Bosnie-Herzégovine, j'ai pensé qu'il serait impossible que de grands nombres de personnes reviennent en Bosnie. Or maintenant, sept ans plus tard, nous avons vu des gens revenir dans les villes les plus difficiles. Il y a eu des retours à Prijedor, Stolac et, cette année des milliers de familles rentrent à Srebrenica. Ceci montre que c'est possible, que si l'on adopte une bonne démarche il est possible d'obtenir le retour des minorités. Notre

démarche part de la base parce que c'est ainsi qu'il faut préparer les projets de retour et ensuite les présenter à la communauté des donateurs.

J'en arrive maintenant à ma principale observation. La communauté internationale et le Conseil de sécurité nous ont demandé de rendre possible le retour des minorités. Nous avons indiqué au Conseil que nous disposons des paramètres permettant de le réaliser sur le terrain. Ce retour est possible et il a commencé cette année, cet été. Mais cela va coûter de l'argent. Par la suite, nous informerons ici à New York la communauté des donateurs de ce qui est possible. Nous présenterons en particulier 30 projets de retour concernant un nombre considérable de personnes, qui pourra débuter immédiatement. Si le Conseil me demande de faire en sorte que les retours puissent se faire et si nous les préparons, je devrai demander au Conseil de nous aider sur le plan financier. Autrement, on n'y arrivera pas. Les retours ne seront pas possibles si ces projets concrets ne sont pas appuyés.

La question des personnes portées disparues a été mentionnée à plusieurs reprises par la représentante du Danemark au nom de l'Union européenne. Je pense que c'est un élément fondamental sur le plan psychologique. Voilà pourquoi nous avons complètement réorganisé nos efforts dans ce domaine. Nous avons un nouveau bureau chargé des personnes portées disparues qui est sous la direction de quelqu'un qui vient de La Haye et qui a beaucoup d'expérience. M. Pablo Baraybar est à la tête de ce bureau et il a déjà obtenu des résultats considérables. J'ai invité les familles et les représentants des familles des personnes portées disparues de Belgrade et de Serbie, ainsi que du Kosovo, à s'entretenir avec moi parce que cette question est une question que nous devons régler ensemble. Ils sont venus à Pristina, et nous nous sommes réunis dans mon bureau. Je pense que cette réunion était très réussie. Je peux vous dire concrètement qu'aujourd'hui le Bureau des personnes portées disparues a annoncé publiquement à Pristina que désormais nous allons délivrer des certificats de décès médicaux. C'est très important parce que ces familles veulent avoir des informations valables sur le plan juridique en ce qui concerne le sort de leurs proches. Nous entamons ce processus pour assurer la certitude juridique de ces personnes. Je pense que c'est difficile et qu'il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats mais nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé.

En ce qui concerne les critères, permettez-moi de dépasser les détails. C'est un document dynamique. Je suis prêt moi aussi à l'adopter à la lumière des nouveaux progrès. Mais de quoi s'agit-il véritablement? Ces critères sont pour les Kosovars. Ceux qui y ont réfléchi le comprennent. Ces critères ouvrent la voie vers l'Europe. Si l'on respecte ces critères, on peut aussi aller dans cette direction – et c'est le désir de tout un chacun. Par ailleurs, ces critères ne sont pas une condition préalable formelle. Ils constituent un objectif en eux-mêmes et ils correspondent à ce que les gens désirent. Ils constituent la condition préalable que nous pouvons prendre en main. Il y a la question du chômage qui impose un énorme fardeau au Kosovo. Il faut que les gens puissent s'en remettre aux institutions et aux tribunaux et disposer de leurs droits ou se déplacer en toute liberté sans crainte dans la rue. Ces critères représentent en fait ce que les gens veulent et c'est la raison essentielle qui fait qu'ils bénéficient d'un appui.

Dernière observation de ma part : je crois qu'il est tout à fait logique de dire qu'avant de pouvoir parler de la question du statut ou de l'autonomie substantielle– quelle que soit la forme de gouvernement qui se dégagera – comme le prévoit la résolution 1244 (1999), il faut quelque chose qui permette de faire avancer cette autonomie. Si vous n'avez pas d'institutions fonctionnelles, cela ne peut pas se concrétiser. Il faut tout d'abord mettre en place des institutions fonctionnelles et une société respectable et fonctionnelle et c'est à ce moment-là que l'on peut parler de statut. Je crois que les gens l'ont compris. Pas tous, mais ceux qui travaillent réellement dans l'intérêt du Kosovo.

Je voudrais dire aussi un mot sur Mitrovica, qui a été mentionnée à plusieurs reprises. Nous avons une stratégie que nous appliquons conjointement avec le commandant de la KFOR, le général Marcel Valentin et notre coopération à cet égard est excellente. Notre stratégie est d'examiner plusieurs éléments décisifs parce qu'on ne peut pas régler la question de Mitrovica en s'occupant d'un seul problème. Je suis heureux que les membres du Conseil aient souligné qu'il était nécessaire que les structures parallèles disparaissent. Ces structures sont contraires à la résolution 1244 (1999) et sont tout à fait à l'opposé de ce que nous voulons réaliser.

Deuxième point : le maintien de l'ordre est essentiel. Il faut une police qui oeuvre pour le bien du

peuple, y compris de la population au nord de Mitrovica. Depuis le dernier rapport que j'ai présenté au Conseil, j'ai considérablement augmenté la présence de la police. La police fait son travail normal à Mitrovica, ce qui change vraiment le tableau sur le terrain.

Toujours à Mitrovica, nous allons, bien sûr, adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de la criminalité et de la corruption. Si c'est nécessaire et si nous avons des éléments de preuve, nous allons y procéder à des arrestations comme ailleurs au Kosovo. C'est ce que la population espère. La population en a assez de cette zone d'ombre qui permet à des criminels d'exercer une activité en plein jour. Il est important aussi de trouver les moyens de permettre une participation politique au niveau municipal également. Nous avons mis au point un modèle qui montre comment cela peut se faire. Mais la condition préalable est la volonté de prendre part aux structures politiques qui doivent faire partie de l'ensemble du système reposant sur la résolution 1244 (1999).

Il y a un autre élément : c'est l'aspect économique. La situation économique au nord de Mitrovica est déplorable et il faut faire quelque chose. C'est ce que veut la population parce qu'elle ne veut pas de perspectives politiques si elle n'a pas de perspectives économiques. Nous sommes en mesure de les lui donner. Nous avons mis au point un programme global de perspective économique au nord de Mitrovica, mais il y a un fait économique simple. Il est impossible d'obtenir des investissements lorsque le cadre juridique n'est pas clair et qu'il reste mal défini; lorsque l'on ne sait pas quelle est la loi qui va être appliqué; lorsqu'il n'y a pas d'institutions fiables et lorsque ce sont les institutions illégales qui dominent la situation. Pour favoriser l'économie dans le nord il faut donc commencer par faire disparaître les structures parallèles.

Je reviens sur un élément qui a été mentionné à plusieurs reprises et c'est une préoccupation justifiée des Serbes qui vivent dans le nord de Mitrovica. Bien sûr que la peur est là. Je l'ai dit publiquement, et je le dis également au nom du commandant de la KFOR : je garantis personnellement qu'il n'y aura aucune incursion à partir du sud de la rivière Ibar vers le nord. Je peux le dire sur la base des faits; il ne s'agit pas là de paroles en l'air. Nous assurons les Serbes du nord qu'ils ne doivent pas craindre les d'incursions du sud s'ils acceptent les institutions communes qui devraient régir tout le Kosovo. Nous donnons cette garantie et je dis ici, afin de dissiper la peur, que nous sommes en mesure de faire obstacle à toute incursion. Le fait de participer à des structures légitimes ne donne que des avantages.

L'amiral Johnston, qui est commandant en chef des forces alliées pour le sud de l'Europe et venait d'Italie, s'est rendu à Mitrovica et dans le nord de Mitrovica. Il a déclaré en public – il pourrait en fait le dire lui-même au Conseil – qu'il ne reconnaissait plus la partie nord de Mitrovica; la région a changé du fait de la présence accrue de la police, de notre administration, de la MINUK. Il a dit qu'il pouvait le voir et le sentir. Les résidents du nord souhaitent faire partie des structures légitimes.

La représentante du Mexique a évoqué la possibilité de microcrédits. Je crois qu'il s'agit là d'un élément fondamental. Nous avons vu les succès impressionnants remportés par une institution du Bangladesh, le Fonds Gramin, qui distribue de très petites sommes dans les zones rurales. Cela fonctionne particulièrement bien et montre comment les gens peuvent créer leur propre entreprise avec de petites sommes et devenir autosuffisants.

Dans ce contexte, je tiens à dire que la représentante du Mexique est la seule personne à avoir mentionné une question fondamentale, notamment le financement de notre budget. Il est vrai que les coupes budgétaires auxquelles nous avons dû faire face – et auxquelles nous devrons de nouveau faire face à l'avenir – entament largement nos capacités et nous forceront, si cela continue, à réduire nos efforts pour combattre la criminalité. Je ne pense pas que le moment soit opportun alors que nous commençons à recueillir les fruits de la nouvelle structure que nous avons créée dans le cadre de la justice et de la police.

Je voudrais répondre à deux questions posées par le représentant de la Chine. Tout d'abord, s'agissant du nom qu'il convient d'employer au Parlement – Kosovo ou Kosovo-Metohija – je pense que c'est très simple et je l'ai dit très clairement au Kosovo. Le nom officiel du Kosovo est le Kosovo. Les membres du Conseil peuvent le lire dans la résolution 1244 (1999). C'est le nom que nous utilisons dans le cadre constitutionnel. Nous l'utilisons également dans les documents officiels car c'est celui qui apparaît dans la résolution 1244 (1999). Dans le même temps, si quelqu'un utilisait un autre nom dans des interventions orales au Parlement

ou dans des documents écrits, il est très clair que cela n'aurait aucune conséquence. Je l'ai dit très clairement au Parlement où un membre du Parlement peut utiliser le terme plus traditionnel de Kosovo-Metohija mais dans les documents officiels, nous nous en tenons aux directives énoncées dans la résolution 1244 (1999) et au cadre constitutionnel.

S'agissant de la criminalité, la question de la contrebande a été mentionnée. Je pense que nous commençons à réaliser des progrès dans ce domaine compte tenu des millions de cigarettes et d'autres produits de contrebande qui ont été confisqués. À cet égard, il est important de parler de l'essence qui présente un potentiel plus important et dont le volume est beaucoup plus large que les cigarettes.

Je voudrais donner un exemple. La semaine dernière, je me trouvais dans la zone frontalière entre le Kosovo et le Monténégro où se trouvent deux postes de contrôle de la circulation. L'un d'entre eux se trouve du côté du Kosovo, l'autre du côté du Monténégro. Entre les deux, il y a une route de montagne qui s'étend sur 7 kilomètres. On peut voir sur cette route, comme je l'ai fait, une station d'essence tous les 300 mètres. Et si l'on regarde le prix de l'essence, comme je l'ai fait, on s'aperçoit qu'un litre d'essence coûte 50 centimes d'euros alors qu'au Kosovo et au Monténégro, il coûte 86 centimes d'euros. On peut voir que cette différence équivaut à une somme monétaire importante, plusieurs millions, si de nombreuses voitures passent sur cette route.

Ce sont là des questions qu'il nous faut traiter et régler pour que le budget du Monténégro et du Kosovo puisse en tirer profit. La solution à un tel problème réside bien sûr dans le coemplacement ou le rapprochement des deux postes de contrôle afin d'éliminer le « no man's land ». Voilà donc les mesures pratiques qu'il nous faut prendre. Il s'agit là effectivement d'un grave problème car cela génère des pertes financières importantes.

Les représentants de Maurice, de la République arabe syrienne et d'autres représentants ont évoqué la question de la participation aux prochaines élections municipales. Je crois que c'est une question fondamentale car si la politique se fait au niveau local, le pouvoir aussi, dans une certaine mesure. Nous avons jusqu'à présent 73 partis qui demandent à être certifiés pour les élections municipales. Sur ces 73 partis, 34 sont serbes. Dans le contexte de la pluriethnicité, cela est très encourageant. Et c'est une bonne chose car ce sont les partis serbes qui ont insisté pour organiser ces élections municipales sachant que celles-ci étaient dans leur intérêt. Dans les communautés où les Serbes représentent une partie importante de la population, cela signifie qu'ils seront majoritaires ou que plusieurs de leurs conseillers seront élus dans les municipalités. Il est donc de leur intérêt de prendre part aux élections municipales et il ne faut pas qu'ils écoutent les avis contraires.

Les représentants du Cameroun et de la Fédération russe ont mentionné les droits des minorités dans l'Assemblée du Kosovo. On a parlé de procédures établies dans le cadre constitutionnel. Je pense qu'il est important de savoir que le cadre constitutionnel prévoit des mécanismes de protection des minorités exceptionnellement puissants. Je suis heureux que les représentants serbes aient utilisé ce mécanisme de protection dans le cas de la loi récente sur l'enseignement supérieur. Ce mécanisme permet à tous ceux qui pensent que les droits des minorités ont été violés de s'opposer à la loi – qui vient d'être adoptée par la majorité au Parlement – puis de s'adresser au président du Parlement qui devra proposer ou trouver une solution par consensus. En l'absence de consensus, un groupe sera créé. Il comprendra le demandeur – celui qui affirme que ses droits ont été violés – la partie adverse et un tiers que je vais moi-même nommer. Ce groupe décidera à la majorité. Si l'Assemblée adopte la loi, c'est parfait. Si elle ne l'adopte pas, la loi revient sur mon bureau pour que je la promulgue. Je tiendrai bien sûr compte des recommandations de ce groupe.

Je dis donc que dans le cas où une personne estime que les droits des minorités sont violés, comme dans le cas de l'enseignement supérieur, il existe des mécanismes de protection et il est très important que ces mécanismes prévus par la constitution provisoire soient appliqués. Je suis très heureux que c'est exactement ce qui s'est passé dans le cas évoqué par les représentants.

Je voudrais ajouter quelques mots sur la décentralisation. Il n'y aura pas de solutions horizontales à cette question. Nous n'allons pas avoir de frontières municipales, ce qui ne nous aiderait pas car nous n'aurons pas de cantonisation.

Notre démarche est une démarche verticale, qui, d'ailleurs, ne se limite pas à certaines zones communales. Elle devrait s'appliquer à tout le Kosovo,

car elle est conforme à la tendance européenne moderne à la délocalisation des pouvoirs.

Nous disposons, par conséquent, d'un modèle qui permettra également aux minorités, même si elles ne sont pas majoritaires dans une municipalité donnée, d'être plus impliquées dans la vie quotidienne, ce qui est précisément leur voeu. Mais cela a un prix : tout comme nous demandons à la population majoritaire – les Albanais du Kosovo – d'accepter que le Kosovo n'est pas une société albanaise mais une société pluriethnique, et de faire les efforts nécessaires pour y parvenir, nous devons également demander aux minorités d'accepter de faire l'effort d'intégration voulu à cette société.

Dans le cadre de la décentralisation, cela signifie que nous avons besoin de preuves de la volonté des uns et des autres de participer à la vie politique municipale. Cela signifie également que les minorités doivent participer aux élections municipales car on ne peut d'un côté demander davantage de droits, même pour de bonnes raisons, et se refuser en même temps à participer aux élections.

Voilà ce que je souhaitais dire en réponse aux commentaires et aux questions des membres du Conseil. Je voudrais juste ajouter combien je sais gré à chacun autour de cette table de tous les témoignages d'appui à notre action. Nous essayons de faire notre travail et pour cela, bien sûr, nous avons absolument besoin de l'aide continue du Conseil.

Enfin, j'aimerais, si je puis, formuler une proposition. Nous avons fait état à plusieurs reprises au Conseil des progrès enregistrés et des difficultés rencontrées. Peut-être le Conseil pourrait-il venir lors de la tenue des élections municipales, le 26 octobre, pour voir la situation sur le terrain et se rendre compte par lui-même des progrès réalisés et des points où nous avons encore du chemin à parcourir. Je pense que la venue du Conseil pour les élections municipales, si son calendrier le lui permet, lui permettrait de prouver l'appui apporté par la communauté internationale à notre action sur le terrain, en même temps que de se faire une idée exacte de la situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le Représentant spécial de ces dernières observations. Il nous a donné ample matière à réflexion, notamment avec cette dernière proposition. Avec nos remerciements, je lui demande de transmettre à toute l'équipe de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) l'expression de l'admiration du Conseil de sécurité pour le travail qu'elle effectue sur le terrain dans des conditions particulièrement difficiles.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.